Le Franco-Albertain

24 PAGES TIRAGE 2,852 V. [illegible] n. 3 VENDREDI LE 19 JANVIER 1979

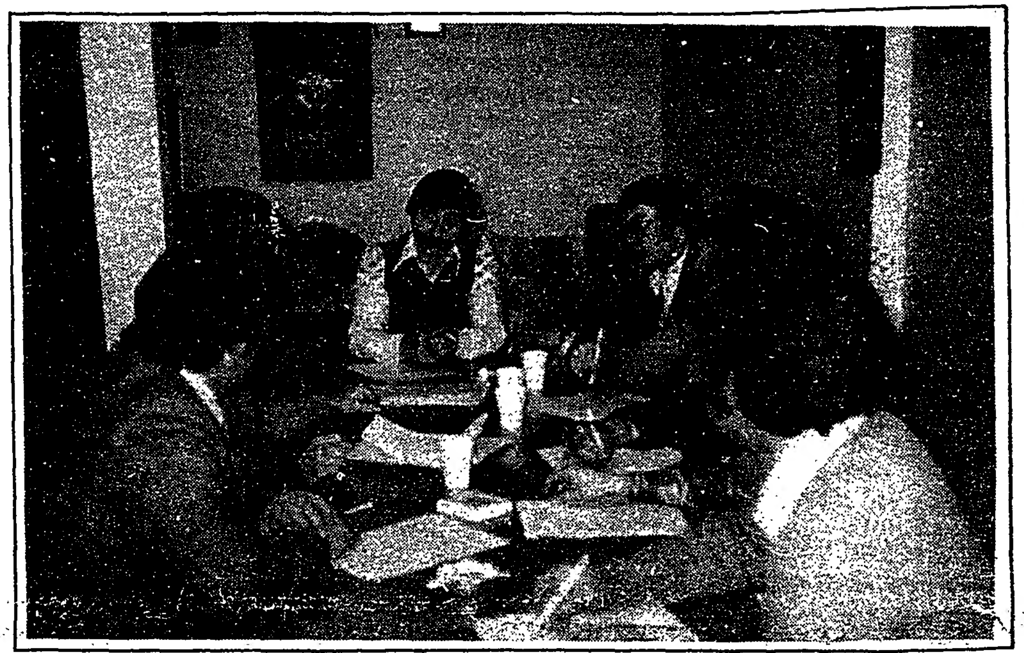
ROND-POINT '79 ROND-POINT '79 ROND-POINT

16, 17, 18 février 1979 organisé par

LA COMMISSION CULTURELLE DE

L'ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA





Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Saint-Paul page 10

Première assemblée annuelle de la régionale de Red Deer page 17

Politique

Paroles en l'air page 4

Mise au point

A la suite de nombreuses études et de discussions entreprises par les membres du Comité de l'Imprimerie La Survivance et du Franco, il avait été question d'une distribution éventuelle, gratuite, du FRANCO ALBERTAIN à tous les Francophones de la province.

Après avoir tenté une expérience partielle, le Comité a décidé qu'il n'était pas possible d'effectuer une telle distribution à l'heure actuelle. Les taux d'abonnement pour le renouvellement seront de 12.00 dollars par année.

En ce qui concerne la distribution dans les écoles, cette tentative a aussi été abandonnée pour être suivie d'un programme d'abonnements sélectifs avec les écoles qui le désireront.

Roger Motut

Président de l'A.C.F.A.

EDITORIAL



Maxim Jean-Louis

La Commission Culturelle: Un programme ambitieux ... et pourquoi pas ! ! !

C'est par une conférence de presse extrêmement bien organisée que la Commission Culturelle de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta a marqué son inauguration officielle le 12 janvier dernier.

Réunir un vendredi matin, alors qu'il faisait plus de 25 degrés sous zéro, une quinzaine de journalistes anglophones et francophones, capter et retenir leur attention soutenue pendant plus de 45 minutes, est une première et un vrai tour de force.

Il faut dire qu'il y avait de quoi...

La programmation qu'ont dévoilée les 3 porte-paroles de La Commission Culturelle est non seulement ambitieuse avec un A majuscule mais absolument indispensable. En effet, les six programmes qui constituent le plan d'action couvrent toutes les facettes d'une promotion cohérente et systématique de la culture francophone sous toutes ses formes en Alberta. Au nombre de six, (information, publicité, promotion des artistes, participation provinciale et nationale, formation, participation et planification), ces programmes donneront lieu à des activités de toutes sortes: Rond-Point, Colloque Culturel de l'Ouest, Alberta Showcase, Journée du Patrimoine, Festival de Granby, sessions de formation, inventaire de ressources culturelles, provinciales, calendrier d'activités... pour ne citer que celles-là.

Les objectifs visés sont aussi rafraîchissants par l'ouverture envers tous les groupes culturels francophones et (ce qui est nouveau) le groupe anglophone:

■ Aider ces différents groupes culturels francophones de l'Alberta à se connaître, se parler, se comprendre, se regrouper, s'entraider et d'en faire de même avec les groupes culturels francophones des autres provinces.

■ Aider les différents groupes culturels francophones de l'Alberta à connaître et collaborer avec les autres groupes de la francophonie albertaine.

■ Permettre à la population canadienne-française de l'Alberta de se donner une philosophie, une pensée culturelle et de s'organiser une démarche culturelle qui réponde à ses besoins et à ses aspirations.

■ Faire partie des comités gouvernementaux et autres structures qui influencent et décident de la politique culturelle en Alberta.

■ Un plan d'action emballant et impressionnant

si l'on tient compte du fait que la Commission Culturelle ne date que de quelques mois.

■ Aider la population canadienne-française à vivre et exprimer sa culture en Alberta c'est-à-dire ouvertement devant et avec les anglophones.

■ Un nouvel élan culturel des francophones (et de francophiles) de l'Alberta.

■ Un groupe de bénévoles qui visent haut et voient grand (La Commission Culturelle est formée de représentants des comités culturels des diverses régions francophones de l'Alberta).

■ Un projet qui mérite l'appui total de tous les ministères concernés des gouvernements fédéral et provincial et de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta qui l'a d'ailleurs aidée à voir le jour.

Bref, beaucoup de pain sur la planche pour cette organisation qui, il est à espérer, ne se terminera pas en queue de poisson ni ne s'embourbera pas dans un verbiage inutile.

Le temps n'est plus aux grandes dissertations ni aux grandes études. Il est temps que l'on commence à offrir aux francophones (et aux francophiles) des activités variées et des spectacles qui correspondent aux goûts (éliminons à jamais le mot "besoin" qui sommes-nous pour décider ce dont les autres ont "besoin"? ...) des francophones de toutes les couches sociales et économiques.

A QUAND LE PREMIER PUB FRANCOPHONE? (SERAIT-IL POSSIBLE QUE POUR CETTE MAJORITE "SILENCIEUSE" , C'EST CA LA CULTURE? ET POURQUOI PAS?

LE FRANCO-ALBERTAIN
Journal hebdomadaire publié le vendredi.
Membre de l'Association de La Presse Francophone hors-Québec et des Hebdos régionaux.

REDACTEUR EN CHEF Maxim Jean-Louis
ADMINISTRATRICE Francine Gagné
COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: France Guy-Sénéchal
PUBLICITAIRE Maxim Jean-Louis
MONTAGE Anna Nowakowski-Hayes
SECRETARIAT Danièle Petit

SIEGE SOCIAL : 10014 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4
TELEPHONE : 422-0388
Les abonnements au Canada: $12.00 pour un an
$20.00 pour deux ans
à l'étranger: $15.00
LE FRANCO-ALBERTAIN se vend 0.50 cents l'exemplaire.
Courrier de deuxième classe
Enregistrement: No. 1881

Prochain congrès du C C C ; à Vancouver

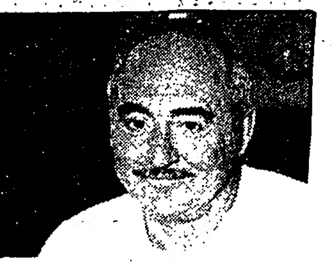
Suite à la dernière réunion du conseil d'administration, tenue les 28, 29 et 30 octobre derniers, le président du CONSEIL CANADIEN DE LA COOPERATION, M. Martin Légere, est heureux d'annoncer que le 33e Congrès annuel de son organisme se tiendra cette année, pour la première fois de son histoire, en Colombie-Britannique . Ces assises se dérouleront à l'hôtel Bayshore Inn de Vancouver.

Le Congrès s'ouvrira le jeudi soir, 28 juin 1979, pour se poursuivre les 29, 30 juin et 1er juillet suivants. Le thème du congrès sera cette année: "LA COOPERATION: FORMULE ECONOMIQUE DE L'AVENIR". Comme à l'habitude des conférenciers de renom viendront développer certains aspects du thème choisi. Cependant, un accent sera mis, comme l'an passé, sur les ateliers spécialisés, afin de reviser les plans d'action établis au dernier congrès et repréciser les nouvelles actions à entreprendre.

Réservez donc les dates suivantes: 28, 29, 30 juin et 1er juillet 1979 pour venir rencontrer vos collègues coopérateurs francophones des autres provinces du Canada.

CONSEIL ALBERTAIN DE LA COOPERATION
8406 - 91e rue
Edmonton, Alberta
T6C 4G9
Téléphone: 466-2196 Poste 65

BENOIT DITSKIPENSE



Benoit Pariseau

Aléola

Comme vous le savez, la pièce précitée a été présentée au cours des dix derniers jours, au Théâtre Trois à Edmonton. C'est une pièce anglaise écrite par un francophone du Québec. Il fallait dire... francophone anglicisé du Québec. L'auteur, Gaétan Charlebois, a passé quelques années de sa vie en Allemagne, a fréquenté les écoles anglaises du Québec, et il n'y a nul doute qu'il écrit mieux en anglais qu'en français.

Revenons à notre sujet... ALEOLA, selon les grands critiques d'Edmonton, n'est pas une bonne pièce. Mais, Keith Ashwell, du Edmonton Journal, et les autres critiques d'Edmonton ont été vertement emballés par le jeu des comédiens. Le duo formé par Claire Caplan et par Guy Pariseau, s'est mérité l'admiration des amateurs de théâtre à Edmonton.

J'estime que certaines sociétés: telle la Société Radio-Canada, devrait permettre à ses employés de prendre des congés sabbatiques pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances au théâtre, chant, et autre. Ce serait là, un pas fait dans la bonne direction. Je souhaite donc que mon collègue, Guy Pariseau, et Madame Caplan puissent exécuter cette pièce à Calgary, à Vancouver, et même à Régina.

Il faut que j'ajoute que John Juliani, le metteur-en-scène, a beaucoup de mérite. Le succès obtenu ne l'a été qu'avec beaucoup de travail et de détermination, au risque même de rater les fêtes de Noël et du Jour de l'An. Bravo!

Pirandello

C'est mercredi, 24 janvier 1979, que le Théâtre Français d'Edmonton commencera la présentation des pièces "Le Bonnet de Fou" et "Le Brevet", de Pirandello. Les représentations auront lieu au Rice Theater du Citadel pour cinq jours consécutifs... seulement... La directrice artistique du Théâtre Français d'Edmonton, Eve Marie, a réussi à réunir une pléiade de comédiens expérimentés, et remplis de talent, qui s'aiment mutuellement... C'est beaucoup, n'est-ce pas? C'est déjà beaucoup! Quel habitué du théâtre ne connaît pas les noms suivants? Madeleine Monod, Evelyne Foëx-Olsen, Normand Séguin, Hélène Narayana, Nicole Bonvalet, Christiane Spénard, Benoit Pariseau, et Gérard Guénette. Cette équipe vous présentera "Le Bonnet de Fou".

On retrouvera certains de ces comédiens dans la pièce "Le Brevet", soit: Pariseau, Guénette, Spénard, et Séguin, qui seront appuyés de Laurent Godbout (un vétéran), et des nouveaux-venus Philippe Pochelon et Frédéric Nicoloff.

Eve Marie est responsable de la mise-en-scène et elle est assistée de la charmante et souriante Danielle Cyr. Il y a, bien entendu, l'équipe technique, l'éclairage, et les costumes. Ce sont des personnes indispensables et généreuses qui travaillent dans l'ombre. Je pense vraiment que le déplacement en vaut la peine. Je ne parle pas en expert, vous comprenez... Je parle en ami...

Hebdo Sports

Il a été établi lors du dernier sondage du B.B.M. (Bureau of Broadcast Measurements) que l'émission "Hebdo Sports", à l'antenne de CBXFT était la plus regardée par les francophones de l'Alberta. Un phénomène? Pas du tout... Les gens, en général, aiment le sport, et bien entendu, ils regardent les émissions qui les intéressent. Il faut dire que l'animateur y est pour beaucoup. Patrice Tremblay, réalisateur de l'émission "Hebdo Sports" avait prédit la grande popularité du programme, et avec André Roy comme animateur, le succès de l'émission était d'ores et déjà assuré — car, vous le savez, André Roy est tellement Albertain !

Généreuse Alberta

La semaine dernière, nous apprenions que la province de l'Alberta financerait la construction d'un terminus pour le transport des céréales à Prince Rupert, et ce, au coût de 100 millions de dollars. Je suis d'accord qu'il faut quelque chose sur la côte; les installations actuelles sont devenues démodées.

Mais, le grand problème réside surtout dans le transport de ces céréales vers la côte Ouest ou en direction des Grands Lacs. L'inefficacité des chemins de fer, voilà le grand problème. Aucune somme d'argent pourrait changer cette situation. C'est un peu comme la maladie des Bureaux de Poste — une maladie qui ronge de l'intérieur — un autre "cancer" de la société.

C'est quand même un début, et on ne peut que se réjouir du fait que nos dirigeants politiques aient pensé à aider quelqu'un d'autre que des compagnies pétrolières.

Et l'aide aux municipalités, c'est pour quand?

Sommaire

POLITIQUE

par Keith SPICER

Paroles en l'air

VANCOUVER — Vous vous demandez encore si le Canada est si spécial que cela? Souvenez-vous d'un détail: dans les autres pays, le Parlement se prononce sur de grands problèmes moraux comme la peine de mort ou l'avortement. Au Canada, on va voter sur la langue — ou les langues — du contrôle du trafic aérien.

Il y a quelques jours, le ministère fédéral des Transports a apporté un souffle tardif de bon sens dans la tornade qui, pendant la canicule du juin 1976, avait profondément déchiré le Canada. Cinq mois plus tard, les pilotes se mirent en grève pour protester contre le bilinguisme dans l'aviation au Québec: l'antagonisme franco-anglais était attisé et, grâce à lui, en grande partie, René Lévesque allait remporter une victoire éclatante aux urnes.

Le rapport du ministère doit encore être discuté par une commission d'enquête composée de trois juges; il sera ensuite débattu au Parlement. Le rapport se base sur 18 mois de tests simulés portant sur Dorval et Mirabel, les deux seuls grands aéroports — avec celui de Québec — à être affectés.

Les tests — dont on ne peut contester l'autorité technique — démontrent que le contrôle bilingue du trafic aérien au Québec "n'aura aucun impact préjudiciable à la sécurité"; qui plus est, avec certaines nouvelles procédures, le contrôle franco-anglais des airs pourrait même, ajoute le rapport, amener "quelques améliorations dans le sys tème de sécurité".

Ce jugement sans ambages est précieux. Pourquoi? Jusqu'à présent, le débat sur la sécurité et la langue dans l'aviation s'est empêtré dans des marécages de confusion (en partie délibérément entretenue). Déjà plusieurs préparent des livres sur notre guerre sainte des airs, des pages pleines de qui, de quoi et de pourquoi, mais d'ores et déjà les grandes lignes sont évidentes:

— La question technique: le noeud et souvent le prétexte de l'affrontement. Bien que l'on ait, chez francophones et anglophones, essayé de faire croire que le problème de la sécurité aérienne était clair comme de l'eau de roche, c'est en fait un vrai casse-tête.

On aura beau trouver des slogans ("L'anglais est la langue internationale de l'aviation") ou brandir des règlements internationaux (sur l'utilisation de la langue normale du sol plus l'anglais), un fait reste certain: jamais la vérité sur la question technique n'avait été abordée en termes spécifiquement canadiens.

Les exemples de New York et Paris ne pouvaient pas vraiment nous dire ce qui convenait le mieux à Montréal: la densité du trafic, le mélange d'appareils privés, commerciaux et militaires, la formation et les capacités linguistiques de pilotes et contrôleurs, la terminologie, l'équipement radar et radio, et même notre climat désolant, tout réclamait une solution-maison.

En stricts termes de sécurité, deux dangers également graves étaient à éviter: précipiter l'introduction du bilinguisme dans les tours de contrôle montréalaises ou refuser d'admettre que la chose puisse même être concevable. Quelques pilotes francophones vont sans doute rechigner contre les échéances que l'étude du ministère des Transports assigne au bilinguisme pour l'ensemble du Québec (sept à huit ans, contre onze semaines seulement pour Montréal); l'étude en question tente au moins de définir une solution sur-mesure à la sécurité de passagers et équipages au Québec.

— La question culturelle: Tout comme les rancunes anglophones, l'humiliation francophone était clairement le rejeton du conflit entre la renaissance culturelle québécoise d'après 1960 et les vieux stéréotypes sur les rapports franco-anglais.

Après avoir investi une quinzaine d'années pour étoffer leur instruction scientifique et technique longtemps négligée (voir le rapport Parent), les Québécois ne pouvaient accepter de jouer les sous-fifres dans une sphère technologique aussi prestigieuse que l'aviation. Il leur fallait savoir que leur langue maternelle était respectée dans la cabine de pilotage et la tour de contrôle: question de simple dignité...

Du côté anglais, on était souvent peu au courant des hauts faits québécois de l'aviation (Roméo Vachon, l'escadrille Alouette de la deuxième guerre mondiale), et la proposition du français dans les airs heurta en plein de vieilles images: les réussites techniques des Québécois n'étaient tout bonnement pas encore notoires.

La surprise fut donc grande chez les Anglais lorsqu'apparut une nouvelle génération de Québécois inspirée par de grands noms de la science comme Pierre Dansereau et Fernand Séguin (reconnus à l'étranger, mais non pas au Canada anglais). Beaucoup de Canadiens anglophones, y compris des pilotes et des contrôleurs, se mirent à l'abri derrière des slogans réconfortants sur la volonté divine: l'anglais, déjà langue des Cieux, devait être celle du ciel.

— La question politique: des deux côtés de la barrière linguistique, des hommes politiques en mal de croisade saisirent le potentiel politique de ces émotions françaises et anglaises. Du côté anglais, certains de nos représentants (avec un bon coup de pouce de quelques chefs syndicaux) furent ravis de jouer les éléphants dans le magasin de porcelaine du fair-play linguistique dans la fonction publique: ils insinuèrent, grotesquement, que les libéraux étaient prêts à verser le sang des passagers pour une question de langue.

Pour certains hommes politiques francophones, ce fut l'occasion rêvée pour aiguillonner les sentiments anti-anglais. Ils montèrent en épingle une poignée de mini-Icares mal dégrossis pour essayer de faire croire que les Canadiens anglais étaient, jusqu'au dernier nouveau-né, des racistes déchaînés.

Dans tout cela, Ottawa peut difficilement jouer les victimes innocentes. Il a fallu une année entière au gouvernement pour avoir ne serait-ce que quelques lueurs sur l'ampleur du danger pour le pays, puis il a laissé le litige aller à la dérive et pourrir en crise.

— La question des emplois: toutes les nobles considérations que nous venons d'évoquer ne sont que douces broutilles comparées à ce facteur terre-à-terre et bien humain: la concurrence pour les emplois. Exarcerbée par les rivalités personnelles et intrasyndicales, elle était inscrite dans le succès même de la réforme de l'instruction au Québec: toute une nouvelle génération de techniciens francophones arriva sur le marché du travail... pour trouver la place pas mal encombrée d'Anglais.

Professionnels francophones et anglophones tendent à nier cette concurrence un soupçon indigne, disent-ils. Pourtant on ne peut comprendre complètement — et encore moins juger avec quelque vague réalisme — la crise de 1976 sans noter ce dernier point.

Autant de sujets de méditation pour nos parlementaires lorsque le Hidenburg de la question linguistique atterrira sur leurs pupitres, probablement à l'automne prochain ou au printemps 1980.

En supposant que le comité tripartite de juges adopte le rapport du ministère, il serait peut-être prudent de déclarer que le débat est un vote de bon sens, et non de conscience. Bien plus encore que pour l'avortement ou la peine capitale, quelques consciences canadiennes risquent, là-haut dans les airs, de s'envoler sur les ailes du préjugé et de la politique.

NOMINATION AU HOTELS CN



Franco Anglesio

Gordon Trainor, directeur général, Hôtels CN, annonce la nomination de Franco Anglesio au poste de directeur général de l'Hôtel Macdonald à Edmonton. M. Anglesio était auparavant directeur général de l'Hôtel Beauséjour, un hôtel du CN situé à Monction.



Découverte du Ministère de Guérison

Dernièrement eut lieu à Grouard un atelier de fin de semaine pour personnes intéressées aux ministères dans les communautés indiennes environnantes. Cet atelier comportait une démarche voir-juger-agir assez flexible. Il contenait aussi beaucoup de temps pour la prière, la méditation et la louange.

Il me semble que l'élément prière a été fort et même déterminant dans l'atelier. Probablement que jamais je n'ai ressenti de façon si puissante la main de Dieu dans un groupe. Nous avons été guidés par Lui et nous avons découvert que Son approche était bien différente de la nôtre.

Avant que la session ne soit très avancée il était évident que nous avions à faire à un groupe de personnes profondément blessées dans leur coeur et dans leur âme. Plusieurs avaient vécu des tragédies personnelles qui les avaient laissées souffrantes, et désemparées. Est-ce étonnant que les communautés concernées soient si déchirées quand on constate le degré de peine et de souffrance présent chez ces gens?

Ce qui se passa durant la session, est que la prière permit une grande ouverture et aussi l'expérience d'une confiance qu'on ne croyait plus possible. Un sens d'appartenance émergea graduellement. L'on ne se sentait plus seul à porter son fardeau privé: d'autres - dont le Seigneur - le partageaient avec nous.

Il y eut une célébration pénitentielle où l'on a pu recevoir au sacrement du pardon. Puis il y eut période de de prières pour ceux qui sentaient le besoin de guérison. Je suis prêtre depuis quatorze ans, mais je n'ai jamais constaté comme ce soir-là le pouvoir de la prière. Le Seigneur nous a dit: "Tout ce que vous demanderez à mon père en mon nom Il vous l'accordera." Cette parole conserve toute sa vérité aujourd'hui comme plusieurs le constatèrent ce soir-là. La vingtaine de gens qui demandèrent la prière constatèrent qu'ils furent guéris. A mon grand étonnement, je le confesse.

Une mère de onze enfants qui est en même temps gérante de sa réserve livra comment elle vint à la session très sceptique: "Il me semblait que je venais à une autre session où l'on ne fait qu'ergoter sur les mêmes problèmes familiers sans trouver de solution valable. Hier soir cependant quelque chose de profond s'est passé en moi et j'ai constaté qu'il y a de l'espoir. Pour la première fois depuis plusieurs années j'avais hâte de rentrer chez moi pour communiquer à quelqu'un ce qui m'était arrivée." Pour avoir été guérie dans son coeur et pour avoir fait l'expérience dans sa personne de la puissance et de l'amour de Jésus-Christ, elle sentait que la famille et sa réserve pourraient elles aussi être guéries.

Le résultat concret de la session fut que cinq communautés prirent unanimement, sans se consulter, la décision de commencer des groupes de prière chez eux. Sentant le besoin de guérison dans leurs personnes et dans leurs communautés ces gens furent guidés à opter pour la prière comme première étape conduisant aux ministères.

La tournure que prit l'atelier me fit beaucoup réfléchir. Il m'a semblé que le Seigneur nous a conduit vers une approche de guérison, de réconciliation, plutôt que vers l'établissement de cours et de programmes. Les bienfaits de cette approche me rejoingnirent dans ma propre personne. Je constatai aussi en relisant les Evangiles comment, pour Jésus, le ministère de la prédication et celui de la guérison allaient de pair. Peut-être avons-nous à redécouvrir pour nous-mêmes que comme Jésus nous avons aussi à guérir les blessures des coeurs et des corps afin que la Parole puisse prendre racine chez les gens désabusés de nos sociétés.

Daniel Johnson o.m.i.

Fraternité

Prends ma main et donne moi la tienne
Prends mon amitié et donne moi la tienne
Prends ma confiance et donne moi la tienne
Et que ta joie soit aussi la mienne
Quand ceci partout sera compris
Quand ceci partout sera compris
Nous aurons la clef du paradis

Esther Leibovitz

Le français: ça va?

PIERRE MONOD



Le fameux 'se'

J'aimerais parler aujourd'hui de quelques formes que l'on entend très souvent autour de nous sans oser les relever. La première, c'est l'emploi abusif du pronom "se"; il existe un certain nombre de verbes qui ne peuvent s'utiliser qu'avec le pronom "se", par exemple: "se souvenir de"; je dois toujours dire "je me souviens de la finale de la Coupe Gray." Je ne puis jamais dire: "je souviens cette froide journée", cela n'existe pas. Voici donc un exemple d'un verbe qui s'emploie toujours avec "se". En revanche, certains peuvent s'employer avec "se" ou non selon les circonstances; ainsi, Jean se rase." ou "Jeanne s'habille." sont exacts comme le sont: "Jean rase son ami qui s'est cassé le bras" ou "Jeanne habille sa petite soeur". Remarquons en passant qu'on dit toujours "Il s'est cassé le bras." et non: "Il a cassé son bras." On a donc quelques verbes qui n'existent qu'avec "se" tels que: "se souvenir de, s'écrier, se suicider, se soucier de, se moquer de", un grand nombre qui s'emploie avec ou sans "se" tels que "(se) coucher, (se) laver, (se) lever, (se) regarder, (s') asseoir, (se) nourrir." On peut dire que pour tous ces verbes, l'emploi de "se" indique que l'action est faite sur soi-même ou, en supposant deux personnes, par l'une et l'autre réciproquement; ainsi dans: "Je me couche, " l'action est faite par moi-même sur moi-même, "Je me regarde (dans un miroir)", il en est de même, mais dans "Ils se regardent" l'action est faite par l'un et l'autre réciproquement. Il en va de même avec "Il se nourrit." tandis que "Ils se nourrissent l'un l'autre réciproquement." Il est une autre utilisation de "se" que l'on trouve peu en français mais beaucoup en anglais, ce qui fait que dans notre beau pays, on l'entend assez souvent utilisée à tort et à travers en français; c'est "se" dans sa forme passive, par exemple: "La tomate se mange cuite ou crue". Cette phrase est juste mais, en français, on dira de préférence: "On mange les tomates cuites ou crues". De même une phrase comme "Le baseball se joue en Amérique" sera rarement utilisée alors que l'on emploiera la forme: "On joue au baseball en Amérique".

Toutes ces formes sont donc justes même si certaines sont peu usitées. En revanche, là où nous commettons une erreur, c'est lorsque nous voulons employer "se" avec des verbes qui n'en ont aucun besoin; par exemple "Il se pense très malin" alors qu'il faut dire: "Il pense être très malin." ou bien "Il se mange une pomme chaque jour" au lieu de "Il mange une pomme..." N'abusons pas du "se", rappelons-nous sa fonction sinon nos phrases finiront par ne plus avoir aucun sens.

Nous avons déjà parlé des verbes suivis de prépositions; il y en a un qui revient souvent dans la conversation et qui semble bien décidé à ne pas se laisser corriger, c'est "avoir besoin de"; ce petit "de" fait toute la différence entre "C'est la couverture que j'ai besoin" ce qui est faux, faux et "C'est la couverture dont j'ai besoin"; c'est d'ailleurs la même erreur que "C'est la fille que je t'ai parlé" (parler de— au lieu de "C'est la fille dont je t'ai parlé". En passant, n'employons pas "une couverte" pour "une couverture", la couverte n'existe pas dans ce sens-là.

Et puisque je me suis efforcé de faire comprendre que ce "que" devait être remplacé par "dont", je vais essayer de terminer en établissant la différence entre "ce qui" et "ce qu'il". Ainsi: "Demande-lui ce qu'il lui manque" ou "Demande-lui ce qui lui manque?" Quelle est la phrase juste? La seconde. "Demande-lui ce qu'il veut" ou Demande-lui ce qui veut" Laquelle est juste? La première.

Si j'examine la première phrase, je remarque que "ce" est le mot qui fait agir "manquer", par exemple: "Ce qui lui manque, c'est un mouchoir ! . " Dans "Demande-lui ce qui lui manque", "ce" est la chose indéterminée qui gouverne le verbe "manquer". Si je dis: "... ce qu'il lui manque", "il" est le mot qui fait agir "manquer"; si cette phrase était possible, nous aurions donc "ce" et "il" qui rempliraient la même fonction, ce qui est impossible.

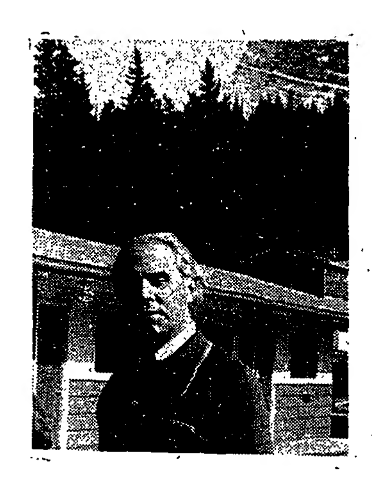
Nous comprenons maintenant que dans "Demande-lui ce qu'il veut", le mot qui dirige le verbe "veut", c'est "il" qui remplace un nom tel que "Jean, l'homme, l'enfant", tandis que "ce" encore indéterminé indique une chose qui deviendra déterminée comme par exemple dans: "Ce qu'il veut? Il veut du fromage." Nous n'avons donc pas deux mots qui remplissent la même fonction comme plus haut, mais chacun: "il" et "ce" ont des fonctions différentes. Par contre "demande-lui ce qui veut" n'est pas une phrase possible puisque l'on y trouve le "ce" objet du verbe "veut" mais qu'il y manque le sujet "il" (il veut).

J'ose espérer que cette dernière partie ne vous aura pas paru aussi difficile à comprendre qu'à moi de vous l'expliquer!



Association canadienne-française de l'Alberta

Etre membre de l'ACFA c'est une nécessité pour tout franco-albertain déterminé à le rester.



M. Eugène Trottier

Le Directeur du membership et du Service de Sécurité familiale, invité par la régionale de la Rivière-la-Paix, sera à:

Donnelly, le 22 janvier
Falher, le 23 janvier
Girouxville, le 24 janvier
Tangente, le 25 janvier
St-Isidore , le 26 janvier

Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de:

Rivière-la-Paix, le 27 janvier
Edmonton, le 28 janvier
Morinville-Legal, le 3 février
Bonnyville, le 8 février
Lethbridge, le 10 février

Pour l'information relative aux heures et endroits des réunions, veuillez vous reporter à la page régionale.

RONDPOINT '79 16-17-18 février

Avis important

Vous êtes avisés par la présente que l'Exécutif provincial de l'ACFA a nommé un comité de candidatures, en vue de l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu à l'Hôtel Macdonald, le 17 février prochain.

Le comité de candidatures, présidé par le Dr Jean Paul Bugeaud, invite tous les membres actifs ou à vie de l'ACFA qui désireraient poser leur candidature à la présidence provinciale, à remplir une formule qu'ils peuvent obtenir au secrétariat général.

Toute candidature devra être appuyée par trois membres actifs ou à vie de l'ACFA (article 35, Statuts et Règlements).

Si aucune candidature n'est reçue avant l'assemblée générale annuelle, le comité devra suggérer le nom d'au moins un candidat (article 36, Statuts et Règlements).

Toute déclaration de candidature devra être retournée à temps au secrétariat général de l'ACFA, 10008, 109e rue Edmonton, Alberta , T5J 1M5, sous pli fermé, et adressée aux soins du Président du comité de candidatures.

Des mises en nomination peuvent être également faites par un membre actif ou à vie à l'assemblée annuelle, à condition toutefois que la personne mise en nomination soit présente ou ait manifesté par écrit, son consentement.

Tout candidat à la présidence devra être résident de l'Alberta (article 37, Statuts et Règlements).

Le directeur général

Léo Bosc

Edmonton, le 3 janvier 1979

Joyeux anniversaire de naissance aux membres suivants:

SAMEDI, LE 20 JANVIER

Maurice BROSSEAU, Brosseau
Paul D. DENIS, Sherwood Park
Adrien GAMACHE, Valleyview
Robert MORIN, Edmonton

DIMANCHE, LE 21 JANVIER

Paul BLAIN, Falher
Mme Roxanne LAFLAMME, Falher
Mlle Rita LAROSE, Legal
Mme Françoise LAVOIE, St-Isidore
Denis LORD, Edmonton
Roland MARCOTTE , Evansburg
Denis R. NOEL, Edmonton
Mme Jacqueline SPIOTTI, Calgary

LUNDI, LE 22 JANVIER

Lucien AMYOTTE, Mallaig
Mme Yollande BEAUDOIN, Girouxville
Mme Laura T. COLLINS, Edmonton
Albert R. DESILETS, Bonnyville
Mme Evangéline LIRETTE, Diamond City
Michel L'HEUREUX, Edmonton
Stéphane SALERNO, Edmonton

MARDI, LE 23 JANVIER

Denis BENOIT, Girouxville
Joseph BOUCHARD, Guy
Mme Normande BOUCHARD, St-Isidore
Mme Angèle BOURDEAU, Edmonton
Mme Barbara CHAUVET MAGNUS, Ottawa
Mme Régine CLOUTIER, Donnelly
Mme Rose Aline EMOND, Marie Reine
Jean-Claude LAJOIE, La Corey
Jean Joseph LAJOIE, St-Bruno
Mme Lorraine LEBLANC, Edmonton
Mme Violette LESSARD, McLennan
Paul NEDERVEEN, Medicine Hat
R.P. Oscar o.m.i. PINARD, Tangente
Léo RICHER, Red Deer
Léo O. RICHER Red Deer
Mme Louise ROLLAND, Edmonton
Sr Lucille C.S.C. VERREAULT, Donnelly

MERCREDI , LE 24 JANVIER

Alexandre AZZAM, Red Deer
Mme Renée BRENKO, Red Deer
Marcel R. BRUNEAU, Falher
Adélard BILODEAU , Sherwood Park
Christian BOUCHER, Lethbridge
Armand DE LA SALLE, Ste-Lina
Charles DRAIN, Blairmore
Mme Elaine GAUTHIER, Plamondon
Mlle Noan GIGUERE, Edmonton
Mlle Claire HEBERT, St-Vincent
Henri LEMIRE, Bonnyville
Mme Gisèle SCHMITZ, Edmonton

JEUDI, LE 25 JANVIER

Guy CORMIER, Edmonton
Réal L. CROTEAU, Fort Kent,
Gilbert DESPINS, Grand Centre
Robert LYOBS, Edmonton
Guy MARCOTTE, Bonnyville
Thomas MARTIN, Edmonton
Paul POULIN, Bonnyville
Gérard ROUSSEAU, Morinville
Mme Adèle VAN BRABANT, St-Paul

VENDREDI, LE 26 JANVIER

Mme Gertrude BENOIT, Donnelly
Louis BISSON, St-Paul
Jacques BLANCHET, Calgary
Lucien CROTEAU, Bonnyville
Olivier LAFLEUR, St-Paul
Maurice C. LANGLAIS, St-Paul
Sr Irène LEBLANC, c.s.c., Edmonton
Mme Verna PLAMONDON, Plamondon
Jacques RASTEL, Lethbridge.
Will ROLAND, Calgary
Mme Thérèse THAUVETTE, Edmonton
Marcel VINCENT, Bonnyville

SAMEDI, LE 27 JANVIER

Roland BASTIEN, Guy
Mme Gilberte HENEY, Bonnyville
Sr Louise LADOUCEUR, c.s.e., Bonnyville
Jos LAPOINTE, Bonnyville
Paul ROCHON, Girouxville
Alphonse TETREAU, Vegreville
Adrien TREMBLAY, Marie Reine

DIMANCHE, LE 28 JANVIER

Mme Jeanne BENARD, Lethbridge
Richard BROUSSEAU, St-Vincent
Simon, FORTIER, Falher

LUNDI, LE 29 JANVIER

Mlle Juliette BASTIEN, Edmonton
Mme Rita BASTIEN, Guy
Mme Léonide BOUCHER, Falher
Adrien A. BOURASSA , Edmonton
Charles A. DECHAINE, Mallaig
Jean-Paul. DUVOIS, Sherwood Park
Paul LABBE, Falher
Michel LEMIEUX, Red Deer
Réal MERCIER, Edmonton
Gilbert MOULUN, St-Albert
Martin PAQUET, Edmonton
Russell F. TAYLOR, Winterburn

Membership et information 429-7611 10008 109 rue Edmonton ALBERTA T5J 1M5

ALIMEN-

Des fruits légumes: à

Les fruits et les légumes sont, on le sait bien, très importants pour une alimentation équilibrée. C'est pour cela que le Guide alimentaire canadien en recommande 4 - 5 portions par jour, y compris 2 portions de légumes au moins.

Les fruits et les légumes sont les sources d'importantes vitamines comme les vitamines A et C et ils fournissent en plus du fer, de la thiamine, de l'acide folique, des fibres, des glucides et des minéraux. Quelques exemples d'une portion seraient: 1/2 tasse de fruits ou légumes cuits ou leur jus, 1 pomme de terre, carotte, piment vert, tomate, pêche, pomme, orange, ou banane de grosseur moyenne.

Le Guide alimentaire canadien recommande au moins 2 portions de légumes chaque jour parce que les légumes, particulièrement les verts foncés, les jaunes et les orangés sont une source essentielle de carotène. Le carotène est converti par l'organisme en vitamine A. Ainsi, des légumes tels que carotte, épinard, patate douce, brocoli, courge d'hiver, et quelques autres, constituent une bonne source de vitamine A. Quant à la vitamine C, on sait que les agrumes et leur jus (orange, pamplemousse, etc.) en sont d'excellentes sources. Mais en plus, on en trouve en grande quantité dans le jus de pomme vitaminé, les fraises fraîches ou congelées, le brocoli, les choux de Bruxelle, le chou-fleur, le piment vert et la tomate fraîche. Et beaucoup d'autres légumes encore en fournissent un apport considérable.

Il est important que le régime alimentaire quotidien contienne une bonne quantité de vitamine C car cette dernière ne s'emmagasine pas dans l'organisme. La vitamine C étant périssable, les fruits et les légumes doivent être manipulés avec soin afin de conserver la plus grande quantité de la vitamine C qu'ils renferment.

Voici quelques conseils pour conserver la vitamine C:

-TATION

et des

la tonne s.v.p.

— Cuire rapidement (à feu élevé)

— Cuire les aliments dans peu d'eau ou au four ou à la vapeur

— Couvrir et réfrigérer les jus après avoir ouvert le contenant.

Rappelez-vous que le marché offre un grand nombre de boissons à saveur de fruits, d'eau gazeuses, cristaux aromatisés aux fruits. La plupart de ces produits contiennent surtout du sucre et des substances aromatisantes, et certains contiennent aussi de la vitamine C. Ces produits ne font pas parti du groupe des fruits et légumes et ne comptent pas à titre de portion de jus de fruits, parce que le seul élément nutritif essentiel qu'ils peuvent contenir est la vitamine C qu'on a ajoutée. Les jus de fruits par contre, contiennent en outre de petites quantités d'autres vitamines et minéraux et ils sont des produits naturels.

Parmi les fruits et les légumes qui sont d'importantes sources de fer, on retrouve les légumes verts feuillus, les pois, le brocoli, les pruneaux, les raisins secs, les abricots et les pommes de terre. En plus la pomme de terre, légume peu coûteux, fournit de la vitamine C, de l'acide folique, de la thiamine et des fibres.

En plus d'avoir toute ces belles qualités, les fruits et légumes sont utiles si l'on veut surveiller son poids car ils sont colorés, et de saveur et texture variées en plus d'avoir un apport calorique peu élevé pour la plupart. De plus en plus, on doit chercher à découvrir la vraie saveur des légumes en les mangeant souvent crûs, en salade ou trempette (champignon, brocoli, chou-fleur, navet, pour ne nommer que les moins usuels). Plusieurs de ces légumes se marinent très bien également. Ils sont aussi d'excellentes idées pour grignoter entre les repas.

Enfin, les fruits et les légumes constituent un monde en eux-mêmes et il est impossible de tout dire en une fois. Ainsi, je me réserve quelques semaines pour élaborer à leur sujet.

Huguette Cloutier

SAINT-PAUL

Sylvie Van Landeghem
(645-5123)



Rapport du président de l'ACFA régionale de Saint-Paul



M. Laval Pelchat

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport des activités de l'année, au nom du conseil de l'ACFA régionale de St-Paul.

Au nom de tous les membres, je tiens à remercier M. Gallien pour le dévouement sincère qu'il a accordé à la présidence jusqu'au 1er juin 1978, au temps où il a dû donner sa démission à cause de son départ de la région.

C'est donc à partir de juin que votre bureau d'administration m'a nommé président jusqu'à l'assemblée annuelle et je peux vous dire que c'est un plaisir de travailler avec un groupe aussi positif qu'enthousiaste pour une cause qui nous tiens à coeur.

Votre comité d'administration a tenu une réunion mensuelle à tous les 3e mardi, sauf juillet et août avec une assistance moyenne de 85 0/0.

La régionale a été fidèlement représentée à l'exécutif provincial par le président ainsi que M. Germain Desaulniers élu par le conseil général. Les quatre membres siégeant à ce conseil général sont le président, la vice-présidente: Mme Juliette Lafleur, Antoine Mahé et Jules Bernard Journault. Ces délégués sont choisis à la première assemblée du conseil (après l'assemblée annuelle.)

Je veux aussi remercier Mme Lucille Fagnan et Mme Stella Tremblay qui ont travaillé à temps partiel au Carrefour, Secrétariat de l'ACFA et Chambre de Commerce jusqu'au 1er mai, date où notre co-ordinatrice actuelle Mme Fernande Bergeron est entrée en fonction.

Nous avons eu un cours en leadership avec M. Roland Marcoux du Manitoba, le 31 mars et 1er avril. Ce séminaire fut très profitable.

La Cabane à Sucre qui fut un succès grâce à un travail d'équipe et c'est à cette occasion que Mlle Cabane à Sucre régionale fut choisie, la gagnante: Mlle Johanne Guilbeault. Notre représentante au provinciale, fut celle de l'an dernier: Mlle Lorraine Charron.

Au "Bal des Moissons" cet automne, nos trois jeunes filles concourantes pour le titre de Mlle Franco-Albertaine St-Paul, se sont présentées et un peu plus tard ce soir, elles vous adresseront la parole et c'est le 8 avril, à la Cabane à Sucre 79, que la gagnante sera déclarée.

Nous avons présenté des bourses à deux étudiants de l'Ecole Régionale qui ont obtenu les plus hauts points en français, ainsi qu'une contribution à deux jeunes filles pour un voyage interprovincial qui avait pour but de connaître la culture française au Canada.

J'ai le plaisir de vous annoncer que notre Centre Culturel fut accepté site historique local par "Alberta Culture" qui verse un montant de $5000. pour rénovation qui doit être "égalé" par la régionale dont une partie devrait être du travail bénévole soit dans la peinture ou autre. Ne croyez-vous pas que si l'on donne des heures de travail en équipe, ce Centre Culturel vaudra doublement plus cher pour nous tous les citoyens de la région de St-Paul?

Dans le domaine de l'éducation, art dramatique, ciné-club, spectacle, Goélands, Blés d'Or et autres, vous aurez l'information dans les rapports de présidents de chaque comités ou groupes.

Nous aurons trois participants au grand Colloque Culturel de l'Ouest du 17 au 21 janvier, 1979 à Banff, qui promet d'être des plus éducationnel.

En terminant, il me reste à remercier tous les directeurs et présidents de comités pour leur collaboration sincère, les employées: Fernande et Bernadette pour leur service courtois et vous tous les membres qui rendent une francophonie vivante.

J'offre dès maintenant, mes félicitations aux nouveaux directeurs qui seront élus ce soir et mes sincères remerciements à ceux, qui pour des raisons très valables ont décidé de ne pas présenter leur candidature de nouveau.

Bien à vous,

M. Laval Pelchat
(président)

Le 13 janvier 1979.



l'Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Saint-Paul

ST-PAUL — C'est avec la présence d'une centaine de personnes qu'a débuté l'Assemblée annuelle de l'ACFA régionale de Saint-Paul.

M. Laval Pelchat président, après avoir dit une prière, a résumé l'assemblée de l'an dernier puis a demandé l'acceptation des minutes.

Une innovation pour St-Paul, tous les comités, Education, Blés d'Or, Cercle dramatique, Goélands (Francs-parleurs), Scouts, Art et Métier, Carrefour, avaient un rapport précis des activités de l'année passée.

M. Motut président provincial a fait un petit discours dont je vous donne un extrait "A St-Paul les gens savent comment diriger et tenir une réunion et j'ai vu que la francophonie à St-Paul est bien vivante. Vous menez le bal, menez-le bien. Je regarde les cheveux des personnes qui montent sur l'estrade et je ne vois pas de cheveux blancs. Si on perd la jeunesse, on perd la francophonie."

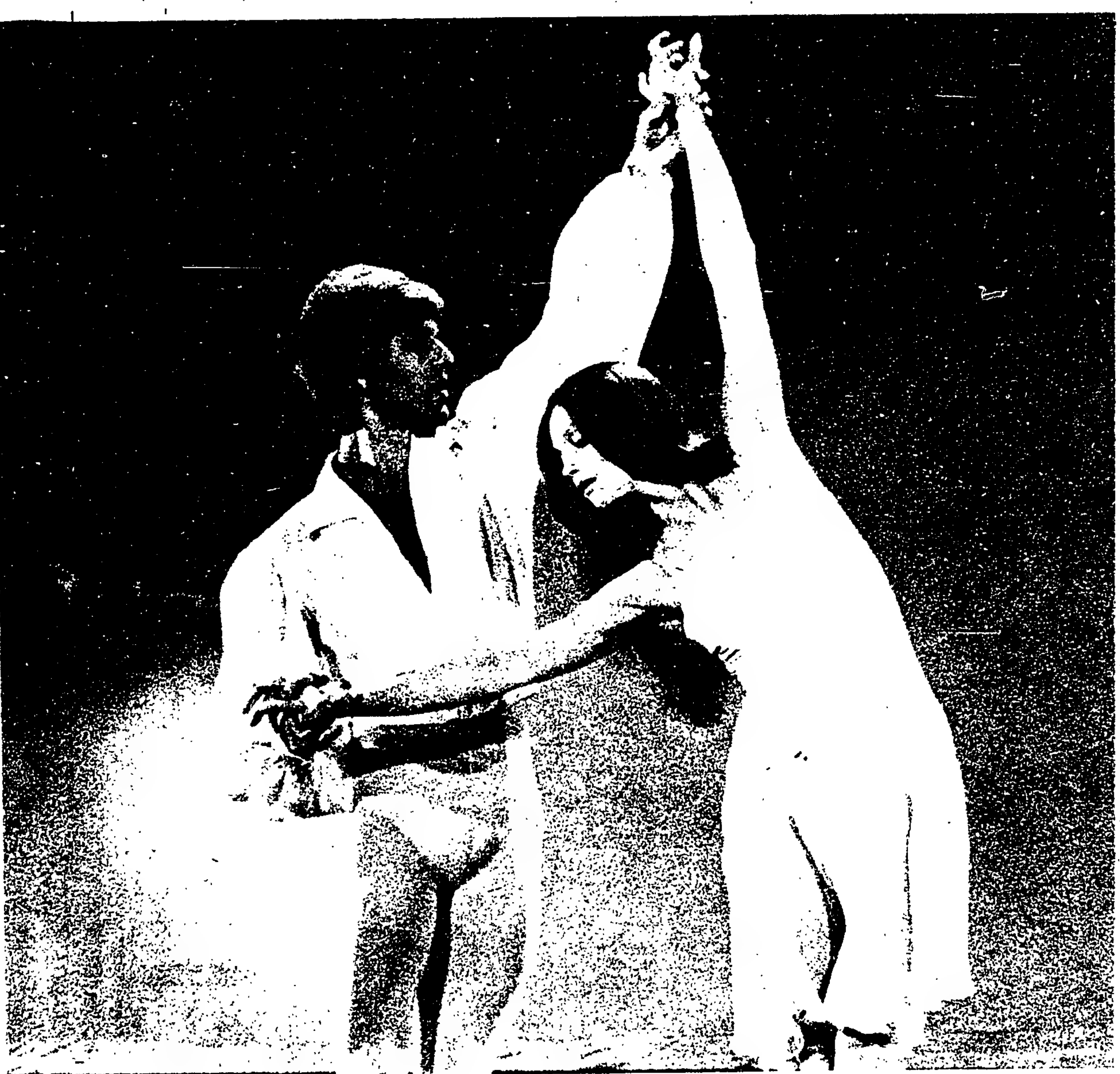
M. Jean-Claude Mahé de l'O.N.F. nous rappelle que l'O.N.F. a 40 ans et qu'il est le seul organisme gratuit en Alberta.

M. Alain Nogue nous a laissé un message qui tient en un mot "SOLIDARITE de tous les membres".

M. Eugène Trottier a clos les discours en nous parlant du "Membership".

M. Jules Van Brabant fut nommé pour procéder aux élections. M. Laval Pelchat réélu président, Mme Juliette Lafleur : vice-présidente, M. Patrice Gratton: trésorier. Pas de changements dans le nouvel exécutif de St-Paul.

Après l'ajournement la soirée a continué avec un mini-spectacle. Le groupe Abandon pour les chansons, les Blés d'Or pour la danse, Thérèse Albert très applaudie dans un monologue de "La Sagouine", nos jeunes filles, assez nerveuses, se sont bien débrouillées pour leur discours. Un bon repas froid a été servi à minuit et la danse a continué et fini cette bonne soirée.



Les Beaux Dimanches

Chaconne
le 28, 20 h 30

Le New York City Ballet et la musique de Gluck

George Balanchine



Suzanne Farrell et Peter Martins



Ici Radio-Canada

Programme de la télévision

Semaine du 27 janvier au 2 février 1979

Volume 13 numéro 5

supplément : 4 pages

samedi

27 janvier

8h00 **L'ÉCOLE DE SKI DE RANDONNEE SUN LIFE**
De Banff.

8h30 **PASSE-PARTOUT**
Emission du ministère de l'Education du Québec.

9h00 **CANDY**
«La Fin du long voyage».

9h30 **KARINO**
«Difficile épreuve» A la Grande Pardubice, une difficile course d'obstacles, Karino remporte un succès sans précédent.

10h00 **MORDICUS**
Films documentaires réalisés par Louis Ricard. Rech.: Louise Spickler Texte: Pauline Couture. Narratrice: Michele Magny. Avec la participation du groupe Rou-l-roulant de St-Hubert. Munis de leur equipement de sécurité, ils font des compétitions de slalom et essaient de nouvelles figures.

10h30 **LES HÉROS DU SAMEDI**
«Basketball» chez les filles. De la polyvalente Antoine-de-St-Exupéry. Animateur: Pierre Dufault. Analyste: Roland Boisly. Réal.: André Latour.

11h30 **TÉLÉJEANS**
Magazine jeunesse. Rech.: Diane England et Elizabeth Gagnon. Chroniqueur: Dominique Arel. Anim.: Jacques Lemieux. Réal.: Jean-Luc Paquette et Max Cacopardo.

12h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA**
Animateur: Jean-Marc Poliquin. Rédacteur en chef: Gaétan Deschênes. Journaliste: Noël Gauthier. Réal.: François Tran. CBOFT-Ottawa.

13h00 **LA COURSE AUTOUR DU MONDE**
Concours permettant à huit jeunes francophones de filmer pendant six mois les sujets de leur choix sur chacun des continents. Quatre pays participent à cette course: la France, le Luxembourg, la Suisse et le Canada. Anim.: Alain Stanké. Réal.: Henri Parizeau. «14e semaine de la course».

14h00 **FEMME D'AUJOURD'HUI**
«Colette». Court métrage réalisé en 72 par Edouard Berne: l'oeuvre de Colette. Françoise Faucher interviewe Michèle Sarde, écrivain et prof. de littérature française à l'Université de Georgetown à Washington, et auteur de «Colette, libre et entravée». Rech.: Catherine Commandeur. — «L'Art de s'habiller», avec Marielle Fleury. — Madeleine Arbour nous parle de courtepointes qu'elle a dessinées et qu'elle nomme «réchauffe-coeur». Animatrice: Aline Desjardins. Réal.: Jeannette Tardif.

15h00 **DÉCLIC**
Spectacle de mime décrivant de façon originale le monde qui nous entoure. «Le Métal».

15h30 **CINÉ-JEUNESSE**
Tintin: le Crabe aux pinces d'or. Bandes dessinées réalisées par Ray Gossens. Les hommes d'équipage du Karaboudjan droguent le capitaine Haddock et le gardent captif. Ils se servent du bateau pour faire de la contrebande de diamants qu'ils cachent dans des boites de crabe (Belge).
Pur-sang. Un poulain que l'on destine aux courses (Can.).

17h00 **BAGATELLE**
«Caliméro est bon élève». «Cendrillon». «Toffsy»: «Les Touristes et l'herbe musicale». «Les Merveilleuses Histoires du professeur Kitzel»: «Les Indiens Pueblo». «Linotte et Finaud»: «Les Etoiles éparpillées». «Monsieur Magoo». «Mini-Proutt»: «Le Trésor». «Pouf et Riqui»: «Un alligator en or». «Bugs Bunny». «Les Voyages de Tortillard»: «Safari, ça fera».

20h30 **HEBDO-SAMEDI**
Magazine d'information. Animateur: Achille Michaud. Revue de presse: Claude Bisaillon. Réal.: Michel Beaulieu.

21h30 **LA FEMME BIONIQUE**
«Alex» (1re de 2). Par le truchement d'un satellite de communications, le père de la bombe au cobalt communique en 18 langues, avec le monde entier, une expérience unique en son genre.

18h00 **LA SOIRÉE DU HOCKEY**
Au Forum de Montréal, les Bruins de Boston rencontrent les Canadiens. Reporters sportifs: René Lecavalier, Gilles Tremblay, Richard Garneau et Lionel Duval. Réal.: Michel Quidoz et Jacques Primeau.

22h30 **LE TÉLÉJOURNAL**

22h45 **DERNIERE EDITION**

23h00 **LES AFFAIRES DE L'ÉTAT**
Le Parti Conservateur.

23h15 **CINEMA**
La Statue en or massif (The Oscar). Drame realise par Russell Rouse, avec Stephen Boyd, Elke Sommer et Tony Bennett. Alors que sa popularité est à la baisse, un comedien apprend qu'il a été retenu comme candidat pour un Oscar. Il fait tout pour obtenir la récompense en créant de toutes pièces un scandale qui devrait attirer la sympathie (USA 65).

dimanche

28 janvier

8h30 **PASSE-PARTOUT**

9h00 **WICKIE**
Dessin animé réalisé par Alois Schardt et Josef Göhlen. «Les Cerfs-volants géants». Les Vikings repartent en expédition. Wickie reste à Flake, mais son pigeon revient l'avertir que les Vikings sont mal pris.

9h30 **GRISU, LE PETIT DRAGON**
La vie de deux dragons: le père, Fumé, est heureux de son sort contrairement à son fils, Grisu, qui veut changer le monde et qui se montre rebelle. «Le Roi du Service secret».

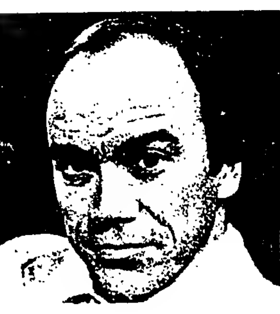
9h45 **UNE FLEUR M'A DIT**
Des fleurs marionnettes invitent les jeunes et leurs amis à des fêtes Textes: Henriette Major. Musique: Mario Bruneau. Voix de Jacques Thisdale, Armand Labelle et Yolande Michot. Marionnettistes: Pierrette de Lierres, Guy Beauregard et André Laliberté. Réal.: Réal Gagné. «Le Silence».

10h00 **LE JOUR DU SEIGNEUR**

11h00 **C'EST LE NOM D'LA GAME**
Documentaire réalisé par Sylvie Van Brabant. Des citoyens de St-Paul et de St-Vincent, deux petites communautés francophones de l'Alberta, tentent de faire le point sur le problème de leur survivance dans cette province

12h00 **UNIVERS DES SPORTS**
«Rencontre internationale de gymnastique à Tokyo». Réal.: Guy DesOrmeaux.

12h00 **LA SEMAINE VERTE**



Dossier: l'élevage des moutons au Québec. Commentateur: Germain Lefebvre. Réal.: Gilles Perron. — Chronique horticole: le ficus, la famille des plantes communément appelée caoutchouc, avec Gilles Domaine. — Commentaires sur l'actualité agricole. Animateur: **Yvon Leblanc.** Réal.: Jean-Guy Landry, Madeleine Lafrance, Gilles Perron et Denis Faulkner.

14h30 **INITIATION À LA MUSIQUE**
«Structure d'une composition». Animateur et chef d'orch.: Mario Duschênes. Réal.: Jacqueline Léveillée **(dernière).**

15h00 10 **AUX FRONTIÈRES DU CONNU**
L'Informatique (3e de 4). «La Traduction automatique». L'ordinateur reconnait les caractères d'imprimerie et même les écritures. Le problème devient plus grand pour la traduction automatique qui exige la compréhension du texte. Invités: Alain Chehikian, Laboratoire de recherches sur la communication parlée, Université de Grenoble; Jean Baudot, Université de Montreal, et Bernard Vanquois, Groupe d'études de traduction automatique, Université de Grenoble. Narrateur: Marc Fillion. Interviewer: Paul-Emile Tremblay. Réal.: Jean Martinet. **Reprise demain 23 h 20.**

15h30 **CINE POP**
Prends l'oseille et tire-toi. Comédie écrite, realisée et interprétée par Woody Allen, avec Janet Margolin. Un adolescent maladroit décide de faire carrière dans le vol. Un vol de banque le mène en prison. Relâché peu après, il se marie. Il commet un autre hold-up qui lui vaut les travaux forcés (USA 69).

17h00 **SECOND REGARD**
Animatrice: Myra Cree. Réal.: Alain Grothé.

18h00 **HEBDO-DIMANCHE**
Animateur: Jean Ducharme. Interviewer: Denise Bombardier. Réal.: Michel Beaulieu.

19h00 **À CAUSE DE MON ONCLE**
Téléroman de Jacques Gagnon. Avec Maurice Beaupré, Andrée Boucher, Monique Joly, Yves Létourneau, Claude Préfontaine, Rolland D'Amour et Danielle Roy.

L'Enfance à vivre
mardi 30, 22 h 00

Invité: le docteur Gilbert Voyat, psychologue. Narration: Marc Fillion. Recherche: Lorraine Benoit et Gérald Renaud. Texte et réalisation: Gérald Renaud.

Au cours de l'émission *Notes sur l'adolescence*, nous pénétrerons à l'intérieur d'un cam-



pus où des adolescents mangent une nourriture que les experts qualifient d'indigestible et nous verrons que pollués par le bruit et coïncés dans une foule, ils semblent être extrêmement passifs. Nous y ferons la connaissance de Josée et d'Alain, âgés tous deux de 14 ans, et à travers leurs activités quotidiennes, nous découvrirons un peu l'univers dans lequel ils vivent. Encore là, des entrevues avec des spécialistes nous apporteront des informations importantes sur l'éducation que reçoivent les jeunes d'aujourd'hui et sur l'influence néfaste d'une société qui prône la satisfaction immédiate des besoins plutôt que le développement de valeurs morales personnelles. Invités: Dr André Dupuis, psychiatre et Denis René, psychologue pour enfants. Narration: Marc Fillion. Recherche: Lorraine Benoit et Gérald Renaud. Texte et réalisation: Gérald Renaud.

Le développement intellectuel par le jeu

Intitulées *l'Envers du jeu*, quatre émissions seront consacrées à la «sculpture» de l'intelligence, à la construction, aux poupées et à la cachette. Les objectifs de cette série sont de donner une compréhension plus complète du développement intellectuel de l'enfant à partir des théories de Piaget. En observant les jeux quotidiens des enfants, il est plus facile d'apprendre à mieux en saisir le sens ou la signification. Narration: Hubert Loiselle. Réalisation: Edith Fournier et Michel Moreau. Production: Educfilm avec le Conseil des arts.

Une autre émission aura pour thème *l'Enfant et la télévision*. Après avoir étudié la place qu'occupe la télévision dans la



vie de l'enfant, on tentera de déterminer l'influence qu'exerce ce médium sur l'enfant, surtout au moment de la petite enfance durant laquelle se fait l'acquisition des structures mentales et le développement socio-affectif. On posera donc au cours de cette émission un certain nombre de questions, à savoir dans quelle mesure la télévision favorise la communication parent-enfant. Est-elle un agent de créativité ou de démobilisation? Il y aura aussi une émission consacrée à *l'Enfant et la violence* et à *l'Enfant et l'information*.

L'émission *Prévert rose et bleu* nous présentera des poèmes du célèbre poète français, illustrés de façon originale. Ces textes se situent évidemment à un niveau différent des témoignages des spécialistes mais ne manqueront pas de faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la vie et donc aux enfants. Puis nous donnerons la parole aux enfants qui, au cours d'une émission conçue à cet effet, exprimeront dans leurs mots ce qu'ils pensent et ce qu'ils ressentent par le biais du psycho-drame.

Ces émissions ne constituent que quelques exemples de ce que vous présentera **l'Enfance à vivre**, qui abordera quarante sujets différents pour tenter, en nous les faisant mieux connaître, d'améliorer la vie des enfants. Car si nos enfants ne sont pas affamés et malades comme ceux du Tiers monde, ils sont peut-être de plus en plus des sous-alimentés aux niveaux affectif et intellectuel. Il importe donc de s'interroger sur la qualité de leur vie, de celle que nous leur offrons et de tenter non seulement d'améliorer nos connaissances mais aussi de trouver des moyens de rendre cette qualité meilleure.

Dix réalisateurs sont affectés à ce travail et mettent tout en oeuvre pour choisir les sujets les plus représentatifs des enfants québécois. Il s'agit de: Jean-Guy Benjamin, Robert Séguin, Michel Moreau, Gérald Renaud, James Dormeyer, Pierre Duceppe, Mark Blandford, Jean Savard et Pierre Castonguay.

Hélène Fecteau



La naissance (1re partie) «Je serai Geneviève ou Jean-François»

Deux émissions seront consacrées à *la Naissance*. La première, «Je serai Geneviève ou Jean-François», sera diffusée le mardi 30 janvier à 22 heures.

Cette émission qui nous présente surtout l'aspect médical de la naissance, s'attarde aussi au côté humain de cet événement en nous permettant de rencontrer les futurs parents. Pauline Langlais s'entretiendra avec eux, ce qui nous montrera comment ils se préparent à recevoir cet enfant et comment ils envisagent cette réalité dans leur vie quotidienne.

Puis, nous assistons à l'accouchement proprement dit et nous voyons comment la mère, qui demeure consciente jusqu'à la fin, contrôle la situation. Pour compléter ce document, le docteur Tomatis, auteur du livre *l'Oreille et la vie* nous apportera des renseignements utiles en nous donnant certaines précisions que plusieurs ignorent. Il insistera ainsi sur l'importance du nom que l'on donne à l'enfant.

Parallèlement, nous aurons les commentaires d'une petite fille à qui on a fait voir le film de cet accouchement, en compagnie de son père. Ce témoignage met en évidence le fait qu'il est possible de renseigner un enfant de façon simple et directe et sans le traumatiser. Nous verrons également une entrevue avec le docteur Gilles Mercier, gynécologue obstétricien. Et un autre couple apportera son témoignage au moment où, après le naissance et le retour à la maison, la mère allaite son enfant.

Bien que touchant un sujet assez connu, cette émission est remplie de nouveautés tant au niveau de l'approche qu'à celui des témoignages.

Participants: Joan et Marc Doré, Jany et Léo Boyer, Madeleine et Ronald Lutrel. Invités: les docteurs Alfred Tomatis et Gilles Mercier.

Recherche, narration et interviews: Pauline Langlais. Directeur de la photographie: Jean-Pierre Lefeb· :. Réalisation: Robert Séguin, assisté de Angèle Day et Yvonne Caissié.

Tout ce que Luce a lu dans son horoscope lui arrive. Réal.: Louis Bédard.

19h30 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: **Donald Lautrec** (3e de 4). «La Chanson, de 40 à 70». Invités: les groupes Toulouse et Minuit, Michel Louvain, Veronique Béliveau et Douglas Roy. Dir. musicale: Daniel Hétu. Réal.: Michel Gaumont.

20h30 LES BEAUX DIMANCHES
Chaconne. Ballet de George Balanchine. Musique tirée de l'opéra «Orphée» de Gluck. Solistes: Suzanne Farrell et Peter Martins, avec les danseurs du New York City Ballet. Chef d'orchestre: Robert Irving. Réal.: Pierre Morin.

21h00 LES BEAUX DIMANCHES
Orchestre symphonique de Toronto en Chine. Tournée de l'Orchestre symphonique de Toronto en Chine en janvier 1978. Directeur musical: Andrew Davis. Egalement en tournée: Maureen Forrester, contralto, et Louis Lortie, pianiste. Au programme: des oeuvres de Liszt, Mahler, Morel, Beethoven, Berlioz et Sir Ernest MacMillan. Réal.: Norman Campbell.

22h30 LE TÉLÉJOURNAL
22h45 DERNIERE EDITION
23h00 POLITIQUE PROVINCIALE
Le Ralliement créditiste.
23h00 CINE—MAGAZINE
«Le Jeune Cinéma allemand». Rencontre avec les plus importants cinéastes allemands. Reportage de la SSR réalisé par Christian Zeender et Claus Eder. — Chronique de films. Chronique d'actualité. Animateur: Jacques Fauteux. Rech.: Jean-Claude Carqueville. Documentalistes: Lise Marchand et Denise Lord. Réal.: Armand Fortin.
23h30 D'HIER A DEMAIN
La Leçon des mongoliens. Documentaire réalisé par Michel Moreau. L'organisation mentale des déficients atteints de mongolisme. Méthodes de réadaptation (Can. 73).

lundi

29 janvier

9h00 EN MOUVEMENT
Modifications à long terme de l'activité physique dans le sens contraire du vieillissement. Anim.: Monique Tremblay. Part.: Suzanne.

9h15 LES ORALIENS
Avec Lisette Anfousse, Serge L'Italien et Hubert Gagnon. Production: Radio-Québec. «Le Souper de Francolin».
9h30 PASSE-PARTOUT
10h00 UNE FENÊTRE DANS MA TÊTE
Spectacle sur l'exploitation des quatre éléments: eau, terre, air et feu, et les trois règnes: animal, végétal et minéral. Texte: Raymond Plante. Avec Pauline Martin et Yvan Ponton. Réal.: Pierre-Jean Cuillerrier. Thème: l'émotion. «Dans la tête des autres».
10h15 VIRGINIE
Avec André Cailloux, Louise Gamache et Danielle Schneider. Réal.: Raymond Pesant. «Virginie et les confitures».
10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Décoration d'intérieur», avec Madeleine Arbour. Planifier une cuisine: où manger, ranger, cuisiner; couleur, revêtements; four, plaque chauffante. «La Chaîne haute fidélité», avec Pierre Charest, électronicien. Système d'amplification: pré-amplification; amplificateur. Anim.: Lise Massicotte. Réal.: Marcel Lamy.
11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Décoration d'appartement, avec Jacques Bouchard. Recette bulgare: moussaka.
11h30 HAROLD LLOYD ●
Harold est amené à jouer les redresseurs de torts. — Même déguisé en bandit, Harold s'attire la sympathie de la fille du commissaire.
12h00 VERS L'AVENTURE
Histoire d'un garçon, Mebratu. «Le Trésor».
12h30 LES COQUELUCHES
Du Complexe Desjardins. Animateurs: Guy Boucher et Gaston L'Heureux. Dir. mus.: Roger Joubert. Invités: Monique Rousseau, André Lejeune, Pierre Dufault et Crista Thériault. Réal.: André Morin. Coord.: Alex Page.
13h30 LE TÉLÉJOURNAL
13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Françoise Faucher interviewe Hugues de Jouvancourt, auteur d'un ouvrage sur Suzor Côté, peintre, sculpteur, pastelliste et meneur du «Groupe des Sept». Rech.: Catherine Commandeur. Réal.: Louis-Philippe Beaudoin.
14h30 D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE
De Jonquière. «La Politique». Invités: MM. Rosaire Gauthier et Léonce Villeneuve, deux anciens maires, avec leurs épouse. Animateur: Georges Dor. Réal.: Daniel Hamel.

15h30 AU JARDIN DE PIERROT
«L'Ane blanc».
15h45 LES CHIBOUKIS
«Les Chiboukis secs».
16h00 BOBINO
Avec Guy Sanche. Voix de Christine Lamer. Textes: Michel Cailloux. Réal.: Thérèse Dubhé.
16h30 LE GUTENBERG
Texte: Pierre Duceppe. Réal.: Hubert Blais. «Le Charivari».
17h00 L'HEURE DE POINTE
Magazine animé par Winston McQuade. Chronique du lundi: les arts visuels, avec Jean-Louis Robillard et les disques, avec Benoit L'Herbier. Dir. musicale: François Cousineau. Réal.: André Desbiens. Séquences filmées: Louis Arpin. Coord.: Jacques Demers.
18h00 CE SOIR EN ALBERTA
18h30 CE SOIR
19h00 COSMOS 1999
En vedette: Martin Landau, Barbara Bain et Catherine Schell. «En route vers l'infini». La planète Alpha veut profiter d'une éclipse pour transférer les exilés sur la terre. Le commandant Koenig demande à expérimenter lui-même ce transfert dans l'espace.
20h00 TERRE HUMAINE
Téléroman de Mia Riddez-Morisset. Avec Jean Duceppe, Guy Provost, Dorothée Berryman, Serge Turgeon, Marjolaine Hébert, Raymond Legault, Jean-Jacques Desjardins, Sylvie Léonard, Rachel Cailhier, Robert Desroches et Roger Guertin. Laurent, furieux, ne veut plus voir un seul membre de la famille Jacquemin chez lui. Pourquoi Léandre a-t-il donné rendez-vous à la veuve Cadieux? Réal.: Yvon Trudel.
20h30 PAPA, CHER PAPA
Avec Patrick Gargill, Dawn Adams, Noël Dyson, Natasha Pyne et Anne Holloway.
21h00 TÉLÉ-SÉLECTION
Angoisses: M pour meurtre (K Is for Killing). Drame réalisé par Lewis Logan, avec Gayle Hunnicut, Stephen Rea et Jean Kent. Un homme d'affaires échappe à une tentative d'assassinat. Son fils, volage et libertin, engage un couple de détectives privés afin de trouver l'employeur du tueur à gages (Brit.).
22h30 LE TÉLÉJOURNAL
23h00 DERNIERE EDITION
23h20 AUX FRONTIÈRES DU CONNU
Reprise de l'émission du dimanche 28 janvier à 13 h 30.
23h40 UN PAYS, UN GOÛT, UNE MANIÈRE

«La Terre, le rang et la seigneurie».
24h20 LES BRIGADES DU TIGRE
«L'Homme à la casquette». 1909 — Une affaire étrange trouble les Parisiens. Un homme portant une casquette assassine en série les femmes célibataires **(dernière)**.

mardi

30 janvier

9h00 EN MOUVEMENT
«Abdomen». La féminité et la condition physique. Anim.: Monique Tremblay. Part.: Suzanne.
9h15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
«Le Voleur détective».
9h30 PASSE-PARTOUT
10h00 ANIMAGERIE
«Le Castor». (2e de 5).
10h15 MINUTE MOUMOUTE!
«Boulier»: «Le Numéro de téléphone du Japonais aux longues moustaches». «C'est bon de sentir». «Alain et Tiri». «Le Point rouge». «Interview du réveille-matin».
10h30 MAGAZINE-EXPRESS
«Le Meuble», avec Jean-Pierre Bellemare. Le rembourrage. — «Référence-express»: l'Association québécoise des cinéastes amateurs. «Hygiène capillaire», avec Pierre Ladouceur. Les cheveux longs et les maux de tête.
11h00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Bricolage: un porte-serviettes, avec Claude Paré. Cuisine: côte de boeuf, avec Françoise Sesé.
11h30 LE MONDE EN LIBERTÉ
«Marais tropicaux».
12h00 LASSIE
«La Séparation». (6e de 7). Les garçons avancent dans les cavernes et s'y égarent. Soudain, une ombre géante approche.
12h30 LES COQUELUCHES
Invités: Fabienne Thibault et Jean Lapointe. Réal.: J. Boisvert.
13h30 LE TÉLÉJOURNAL
13h35 FEMME D'AUJOURD'HUI
France Nadeau s'entretient avec Michèle Morgan. — Françoise Faucher interviewe le sociologue Jacques Grand'Maison sur ses deux derniers ouvrages: «Quel homme» et «Quelle société». — Reportage sur la récente publication du Conseil du statut de la femme. Anim.: Aline Desjardins. Réal.: Yves Dumoulin.
14h30 CINÉMA
Columbo: le Spécialiste. Policier réalisé par Hy Averback, avec Peter Falk. Un chirurgien ambitieux pratique une intervention à coeur ouvert sur un cardiologue et commet volontairement une erreur technique. Il assassine l'infirmière témoin (Brit.).
16h00 BOBINO
16h30 LES CONTES ORIENTAUX
Textes de Maria T. Daoust. Narratrice: Christiane Delisle. Musique: Pierre Leduc. Avec Yves Arnau, Claude Michaud, Olivette Thibault, Jean Dalmain, Georges Carrere, Claude Grisé et Michel Bergeron. «Momotaro, le plus grand garçon né d'une pêche au Japon». Real.: Jean Picard.
17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du mardi: le cinéma, avec Nathalie Petrowski. Réal.: Jean Rémillard.
18h00 CE SOIR EN ALBERTA
18h30 CE SOIR
19h00 LE MONDE DE DISNEY
Les aventures de deux bandes rivales qui tentent de cambrioler la même banque (dern. de 2). Avec Bill Bixby, Susan Clark, Don Knotts et Tim Conway.
20h00 GRAND-PAPA
Téléroman de Janette Bertrand. Avec Jean Lajeunesse, Patricia Nolin, Pierre Dufresne, Amulette Garneau, Albert Millaire, Rita Lafontaine, Elisabeth LeSieur, Jean-Pierre Masson, Gérard Paradis, Septimiu Sever et Juliette Huot. Les amis de Charles-Henri accompagnent celui-ci à Hull. Raoul demande à Louise de rester avec lui. Réal.: Lucile Leduc.
20h30 JAMAIS DEUX SANS TOI
Téléroman de Guy Fournier. Avec Jean Besré, Angèle Coutu, Valérie Gagné, Margot Campbell, Paul Berval et Normand Lévesque. «Hit and Run». Rollie St-Germain, un client de Rémi, est dans le pétrin. Que cache Francine à Rémi? Réal.: Geneviève Houle.
21h00 TÉLÉMAG
Animateur: Pierre Nadeau. Rech.: Claudette Bastien-Lenihan. Reporters: Gilles Gougeon, Patrice Julien, René Mailhot, Daniel Pinard, Madeleine Rousseau et Richard Vigneault. Réal.: Nicole Aubry, Pierre Charlebois, Normand Gagné, Pierre Leduc, Huguette Pilon, Marc Renaud, Jean Saint-Jacques, Hélène Saint-Martin. Coord.: Micheline Di Marco.
22h00 L'ENFANCE À VIVRE
«Je serai Geneviève ou Jean-François». Naissance d'un enfant. Témoignage de parents et de médecins. Rech.: Pauline Langlais. Participants: Joan et Marc Doré.

L'Enfance à vivre
le mardi, 22 h 00

Une nouvelle émission à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant

Après avoir rendu officielle, en 1969, la Déclaration des droits de l'enfant, l'Assemblée générale des Nations Unies proclame 1979, l'Année internationale de l'enfant. A cette occasion, Radio-Canada manifestera tout au long de l'année un intérêt particulier pour les enfants. Quand on sait que les trois quarts de ceux qui naitront cette année vivront peu de temps, souffriront de maladies chroniques ou seront dévorés par la faim, il semble urgent d'informer le public sur des questions qu'il ignore concernant l'enfant.

L'Enfance à vivre est une émission spéciale réalisée par le Service des émissions féminines que dirige Michelle Lasnier. Cette série, qui sera diffusée chaque semaine à compter du 16 janvier, le mardi à 22 heures, vise à améliorer les connaissances que chacun a de l'enfant. Si l'enfant a droit à un confort matériel minimum et à une éducation qui lui permette de développer ses facultés, il a également droit à une compréhension et à une éducation qui ne fassent pas de lui un handicapé émotionnel ou intellectuel.

De la conception à l'adolescence

Nous verrons quel est le développement chronologique de l'enfant, depuis sa conception jusqu'à la fin de l'adclescence.

Au cours de la première émission, intitulée *Pourquoi des enfants?* un éventail de motifs et de raisons qui poussent les gens à avoir ou à ne pas avoir d'enfants seront exprimés verbalement et visuellement. Cette mosaïque nous fera mieux voir ce jeu du hasard et du désir, en présentant une amorce de situations illustrant des raisons négatives aussi bien que positives. Texte: Marie-Francine Hébert. Narration: Albert Millaire et Hélène Loiselle. Réalisation: Jean-Guy Benjamin, assisté de Rita Tremblay.

La deuxième émission, intitulée: *la Vie avant la vie* (vie intra-utérine), nous renseignera sur un certain nombre de questions relatives à la vie du foetus, dont on verra des images. Il nous sera ainsi possible de suivre, avec témoignages et images à l'appui, le développement de l'embryon à partir du sixième jour et jusqu'au huitième mois de sa conception. Texte: Marie-Francine Hébert. Narration: Albert Millaire. Réalisation: Jean-Guy Benjamin, assisté de Rita Tremblay.

Deux émissions auront pour thème *la Naissance*. La première sera présentée le 30 janvier (voir détails ci-contre). Quant à la deuxième, elle aura pour titre *Je suis Mathieu*, et traitera de l'humanisation de la naissance. Nous y entendrons le témoignage du docteur Frédéric Le Boyer, auteur de *Une naissance sans violence*. Il y sera davantage question de psychologie et d'émotivité. On verra en entrevue



la relation qui existe entre un couple et une infirmière qui préparent une naissance moins médicale.

Par la suite, deux émissions seront consacrées au développement psycho-moteur de l'enfant entre deux mois et 5 ans. Puis nous verrons comment se fait l'apprentissage du langage et quelle est l'importance des relations affectives.



Dans une autre émission, on assistera au *Printemps dans nos ruelles*, qui illustre la vie des enfants vivant en milieu urbain, privés du contact essentiel avec la nature. On cherchera en vain dans cet univers pollué ce qui pourrait favoriser le développement émotif et le pouvoir de création de l'enfant. L'impact de la société de consommation et les jouets que l'on propose à nos jeunes constituent d'autres











éléments qui nuisent à la paix et à l'équilibre de l'enfant. Divers témoignages de spécialistes appuieront les images déjà éloquentes de cette émission.

Jany et Léo Boyer, Madeleine et Donald Lutrel. Invités: MM. Alfred Tomatis et Gilles Mercier Réal.: Robert Seguin.

22h30 **LE TÉLEJOURNAL**

23h00 **DERNIERE EDITION**

23h30 **RENCONTRES**
Invité: Paul Ohl, Ex-directeur général au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Int.: Wilfrid Lemoine Réal.: R. Beaugrand-Champagne.

24h00 **PROPOS ET CONFIDENCES**
Pierre Bertin se raconte (dern. de 2). Réal.: Jean Faucher.

24h30 **CINEMA**
Trois fantômes a la page (The Spirit Is Wi[illegible]) Comedie réalisée par William Castle avec Sid Caesar, Vera Miles et Barry Gordon. Un couple et [illegible] fils viennent passer [illegible] en Nouvelle-A[illegible]. La maison est hantée. Les [illegible] attribuent ces [illegible] avec qui ils sont en constant conf[illegible] (USA 67)

mercredi

31 janvier

9h00 **EN MOUVEMENT**
La vie sédentaire, Anim.: Monique Tremblay, Part.: Suzanne.

9h15 **L'ÉVANGILE EN PAPIER**
«Guérison d'un aveugle».

9h30 **PASSE-PARTOUT**

10h00 **TAM TAM**
«Le Classement» (dern. de 5).

10h15 **YOU HOU**
«L'Oreille» (1re de 4).

10h30 **MAGAZINE-EXPRESS**
«Périnatalité», avec Nicole Hébert-Marchand. Soins du nourrisson: le bain; un mot sur la circoncision. «A votre santé», avec Louise Lambert-Lagacé. La jungle des margarines: choix: comment réduire notre consommation de gras.

11h00 **LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE**
Préparation et cuisson des artichauts à la romaine, avec Rita Claude. Décoration petit budget, avec Andrée Desbiens.

11h30 **MON PAYS, MES AMOURS**
«Un, deux, trois, vendu». Deux types d'encan populaire encore pratiqués au Québec: l'encan du cultivateur (mobilier et immobilier d'un paysan qui quitte la terre) et l'encan d'animaux (de boucherie et d'élevage).

12h00 **TOUMAÏ**
«L'Ecologiste».

12h30 **LES COQUELUCHES**

Real.: Normand Mathon.

13h30 **LE TÉLÉJOURNAL**

13h35 **FEMME D'AUJOURD'HUI**
Réal.: Yvette Pard.

14h30 **LE TEMPS DE VIVRE**
Le club de l'Age d'or de Saint-Louis-de-Gonzague; responsable: Mme Aimé Lebeuf. — Information: attitude à adopter avec les personnes très âgées et malades, avec le Dr Roger Dufresne. — Activité: Mme Laurette Poirier nous parle de tissage et donne sa recette de toques de sucre d'érable. Anim.: Pierre Paquette.

16h00 **BOBINO**

16h30 **LE GRENIER**
Etienne, manquant d'inspiration, suit un conseil de Dollard.

17h00 **L'HEURE DE POINTE**
Chronique du mercredi: le théâtre avec Michelle Talbot. Réal.: *Henriette Grenier.*

18h00 **CE SOIR EN ALBERTA**

18h30 **CE SOIR**

19h00 **TES FILLES ET MES GARÇONS**

19h30 **LA PETITE PATRIE**
Téléroman de Claude Jasmin. «Le temps qui passe». Avec Vincent Bilodeau, Jacques Galipeau, Gisèle Schmidt, Louise Laparé, Christiane Pasquier, Louise Rinfret, Robert Maltais et Camille Ducharme. Réal.: Florent Forget.

20h00 **RACE DE MONDE**
Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu. Avec Michel Dumont, Monique Aubry, Jean-Luc Montminy, Louise Turcot, Paul Guèvremont, Anne Dandurand, Paul Hébert, Denis Marleau et Paul Dion. Marie et Jos s'avouent leur amour. Abel rend visite à son grand-père. Charles va-t-il pardonner à ses deux garçons? Réal.: Maurice Falardeau.

20h30 **HORS SÉRIE**
Au plaisir de Dieu. D'après le roman de Jean d'Ormesson. Avec Jacques Dumesnil, France Lambiotte, Elisabeth Janvier et François Maistre. Histoire d'une famille d'aristocrates. **(3e de 10).** «Le Précepteur». Gabriel engage Jean-Christophe Comte comme précepteur de ses fils, de ses neveux et du fils de l'intendant. Ce jeune homme timide et maladroit leur fait découvrir un monde nouveau et il les initie à la poésie moderne, a l'Histoire de la Révolution, à la philosophie marxiste. Réal.: Robert Mazoyer.

21h30 **SCÉNARIO**
Ariane. Dramatique de Nicolas Bornemisza et Diane C. Fancott. Avec Andrée Lachapelle, Jacques Godin, Raymond Legault, Pascal Rollin, Danielle Gagné, Aubert Pallascio, Paul Hébert, Sébastien Rose, Sophie Léger, Francesca *de Oliviera, Claude Grisé, Linda Plamondon et Lisette Guertin (dern.). Réal.: Jacques Segard.*

22h00 **SCIENCE-RÉALITÉ**
«La Météorologie et les prévisions». Invités: MM. Gaston Paulin, dir. Service de météorologie, ministère des Richesses naturelles; André Robert, dir. Centre météorologique canadien, et Hubert Allard, surintendant, Bureau de prévisions du Québec. Rech.: Jean-Denis Dubois. Animateur: Donald Dodier. Réal.: Hélène Robert.

22h30 **LE TÉLÉJOURNAL**

23h00 **DERNIERE EDITION**

23h30 **REFLETS D'UN PAYS**
De Sherbrooke. «Namesokanjik» (lieu où se tiennent les poissons). Le premier observatoire astronomique du Québec et le 3e en importance au Canada. Anim.: Jeanine Desharnais. Réal.: Jan Heyden.

24h30 **CINEMA**
Hiroshima, mon amour. Drame réalisé par Alain Resnais, avec Emmanuelle Riva, Eiji Okaka et Stella Dassas. Un homme et une femme se rencontrent à Hiroshima. Elle est une Française venue tourner un film sur la paix; lui est Japonais. Leur rencontre, leurs amours (Fr. 58).

jeudi

1er février

9h00 **EN MOUVEMENT**
Doit-on nécesairement engraisser avec l'âge? Anim.: Pierre Tessier. Part.: Chantal.

9h15 **LES ORALIENS**
«La Chambre parfumée».

9h30 **PASSE-PARTOUT**

10h00 **ANIMAGERIE**
«Le Castor» (3e de 5).

10h15 **MINUTE MOUMOUTE!**
«Les Déchets». «Le Gâteau au chocolat». «Inouk, l'ourson».

10h30 **MAGAZINE-EXPRESS**
«Artisanat», avec Viateur Perreault. Poterie: différence entre le potier et le céramiste. «Référence-express»: la Fédération des agricotours. «Des sites à découvrir», avec Pierre Vincent: le Richelieu. Circuits en bateau ou en automobile.

11h00 **LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE**
Inventer des jeux d'enfants, avec Monique Rioux. La culture hydroponique (sans sol), avec Jean-Claude Viger.

11h30 **LE SON DES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE**
«C'est pu comme ça anymore». Une dernière génération de francophones à Vieille Mine et à Ste-Geneviève au Missouri.

12h00 **DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE**
«Le Petit Crabe».

12h30 **LES COQUELUCHES**
Invités: Raoul Roy, Diane Pichette, Christine Chartrand et Arianne Voyer. Réal.: Martin Gaudreau.

13h30 **LE TÉLÉJOURNAL**

13h35 **FEMME D'AUJOURD'HUI**
«La Crise du logement» (dern. de 2) Me Pierre Sylvestre analyse les principales implications juridiques et sociales du logement. Rech : Catherine Commandeur. Entr.: France Nadeau. — «La Technologie et l'avenir». Inv.: MM. Terrill Fancott, prof. en informatique, Université Concordia, et Jacques Dufresne, prof. de philosophie, collège d'Ahuntsic. Rech.: Yolande Aubert. Entr.: Aline Desjardins. Réal.: Fernand Ippersiel.

14h30 **CINÉMA ●**
La Croisière du Navigator. Comédie réalisée par Buster Keaton et Donald Crisp, avec Buster Keaton, Kathryn McGuire et Frederick Vroom. Un aristocrate est amoureux de la fille d'un armateur qui vient de vendre le paquebot «Navigator» à un petit pays en guerre. Des espions font dériver le navire vers la haute mer (USA 24, sous-titré).

16h00 **BOBINO**

16h30 **SOL ET GOBLET**

17h00 **L'HEURE DE POINTE**
Chroniques du jeudi: le tourisme, avec Normand Cazelais et les petits spectacles, avec Francine Grimaldi. Réal.: Jacques Payette.

18h00 **CE SOIR EN ALBERTA**

18h30 **CE SOIR**

19h00 **VISAGES**

20h30 **LES GRANDS FILMS**
"Doc Savage arrive"

22h30 **LE TÉLÉJOURNAL**

23h00 **DERNIERE EDITION**

24h30 **CINEMA**

Aventures à New York (The Out of Towners). Comédie réalisée *par Arthur Hiller, avec Jack Lemmon et Sandy Dennis. Un homme part de l'Ohio avec sa femme pour se rendre à New York en vue d'une promotion. Il rêve déjà d'une vie luxueuse. Tout semble vouloir l'empêcher d'atteindre sa destination* (USA 69).

vendredi

2 février

9h00 **EN MOUVEMENT**
Où faire du ski de randonnée? Anim.: Monique Tremblay. Part. Suzanne.

9h15 **LES 100 TOURS DE CENTOUR**
«Centour-Passetour l'inventeur».

9h30 **PASSE-PARTOUT**

10h00 **LA BOÎTE À LETTRES**
Le son et l'*image. Avec Robert Gravel, Dorothée Berryman et Francine Ruel. Auteur: Raymond Plante. Musique: Céline Prévost Réal.: Pierre-Jean Cuillerrier*

10h15 **VIRGINIE**
«La Fête de Virginie».

10h30 **MAGAZINE-EXPRESS**
«La Femme dans ses différents âges», avec le Dr André Aubry De 20-21 à 48 ans: cytologie annuelle et examen des seins «Les Maladies du rein», avec Dr Michel Brud'Homme (dern. de 2): la maladie rénale; traitements: l'hémodialyse et la greffe.

11h00 **ENVIRONNEMENTS**
Emission du Conseil des ministres de l'Education. «Le Monde de la récréativité». L'homme a toujours organisé la nature et l'a aménagée en jardins et en parcs **(dernière).**

11h30 **AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL**
«Le Trésor de la baie Waleback». Plusieurs bateaux ont échoué dans la baie Waleback. Deux hommes veulent récupérer une collection de bijoux volés.

12h00 **PRINCE NOIR**
«Le Charlatan».

12h30 **LES COQUELUCHES**
Invités: Gilles Rivard, Brault et Fréchette et Sylvie Cloutier. Réal.: Louise Charlebois.

13h30 **LE TÉLEJOURNAL**

13h35 **FEMME D'AUJOURD'HUI**
«Le Saguenay-Lac-Saint-Jean» (1re de 2). *Marcel Lapointe, peintre; Mme Suzanne B. Niquet, maire de Dolbeau; Paul-Emile Doré, dir. de la Caisse d'établissement économique, et Jean-Marc et Marlène Dubois, couple qui a vécu* la grève de l'Alcan. Rech.: Louise Arcand, Ginette *Phaneuf* et *Franck Duval. Int. et anim.: Louise Arcand. Réal.: Franck Duval.*

14h30 **LES ATELIERS**
D'Edmonton. M. André Dubuc, peintre, se spécialise en aquarelles. M. Fernand Pahud fabrique des raquettes selon la méthode indienne. M. Jean Frey, d'origine alsacienne, exerce le métier de mouleur de bronze et d'aluminium. Anim.: Henri St-

Les Beaux Dimanches

Chaconne
le 28, 20 h 30

George Balanchine





Suzanne Farrell et Peter Martins



Le New York City Ballet et la musique de Gluck

Aux **Beaux Dimanches** le 28 janvier à 20 h 30, on proposera un ballet de George Balanchine sur une musique tirée de l'opéra *Orphée* de Gluck, avec les danseurs du **New York City Ballet** et, en vedette: **Suzanne Farrell** et **Peter Martins.** Au pupitre: Robert Irving.

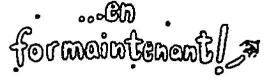
En 1963, le chorégraphe George Balanchine conçoit la mise en scène de l'opéra *Orphée* de Gluck pour l'Opéra de Hambourg. Dix ans plus tard, il décide de remanier sa première chorégraphie et de créer le ballet **Chaconne**, tiré de la musique de ballet du même opéra. L'oeuvre fut créée à New York au début de l'année 1976 et la critique l'a décrite comme «un étincelant ballet blanc non seulement par ses décors et par ses costumes à la fois sobres et dépouillés, mais également par la rigueur et le classicisme de ses pas et sa symétrie spatiale».

L'oeuvre commence par un poétique Pas de deux dans lequel Suzanne Farrell et Peter Martins évoluent dans une lumière crépusculaire qui fait contraste avec les évolutions géométriques de la deuxième séquence. Et si le Pas de trois évoque parfois l'aspect humain de la légende d'Orphée et d'Eurydice, il n'en reste pas moins que la fin du ballet **Chaconne** s'achève dans une apothéose élyséenne.

Parlant de l'expérience des danseurs avec Balanchine, le soliste Peter Martins nous dit que «le maître est d'une grande souplesse, qu'il est un homme qui fait confiance aux danseurs et qui leur donne la liberté d'improviser, d'inventer, d'ajouter une note personnelle à sa propre conception. C'est dire à quel point nous lui sommes reconnaissants». Et au sujet de sa partenaire Suzanne Farrell, Peter Martins affirme «qu'en dansant avec elle, je deviens encore plus moi-même parce que ses mouvements et son style s'identifient aux miens et qu'elle me permet d'extérioriser mes sentiments. Pour moi, elle est une partenaire idéale».

Danseurs: en plus des deux principaux solistes **Suzanne Farrell et Peter Martins**, signalons: Renée Estopinal, Elise Flagg, Wilhelmina Frankfurt, Heather Watts, Jean-Pierre Frohlich et Joy Jolley.

Maîtresse de ballet .. Rosemary Dunleavy
Conseiller musical Neil Chotem
Dispositif scénique .. Hugo Wuethrich
Maquillages .. Jacques Lafleur
Arts graphiques .. Pierre Kohler
Caméramans .... Réal Angers, Robert Beauchemin
Contrôle de l'image .. Robert Tremblay
Montage magnétoscopique .. Normand Lemaire, Claude Faucher
Prise de son .. Hervé Bibeau
Eclairages .. Jean-Guy Corbeil
Assistant à la production .. Pierre P. Girard
Script-assistante .. Suzanne K. Durand de Cardenas
Direction technique .. Normand Blier
Réalisation .... Pierre Morin



Georges et Marceline Forestier. Réal.: Denis Lord.

15h30 FANFRELUCHE
16h00 BOBINO
16h30 ES-TU D'ACCORD?
«Mi-fa d'en haut».
17h00 L'HEURE DE POINTE
Chroniques du vendredi: les grands spectacles, avec Reine Malo et les loisirs, sports et plein air, avec Jean-Claude Fortier. Réal.: Michel Gélinas.

18h00 CE SOIR EN ALBERTA
18h30 CE SOIR
19h00 HEBDO—SPORTS
19h30 SERA ANNONCE
20h00 SERA ANNONCE
20h30 SUPER STAR
Invité: Michel Louvain. Dir. musicale: Georges Tremblay. Animateur: Jacques Boulanger. Réal.: Aurèle Lacoste.
21h30 FORUM
Animateur: Louis Martin. Rech.: Fabienne Jullen. Réal.: Solange Demeules.
22h30 LE TÉLÉJOURNAL

23h00 DERNIERE EDITION
23h30 CINEMA
Le Baiser papillon (I Love You, Alice B. Toklas). Comédie réalisée par Hy Averback, avec Peter Sellers, Leigh Taylor-Young et Joyce Van Pattern. Un avocat a un frère qui vit en milieu hippie avec une amie. A l'occasion du décès d'un ami commun, l'avocat va annoncer la nouvelle à son frère (USA 68).

CHFA 680

CP 555
EDMONTON
T5J 2P4
Tél: 465-0911



CBRF FM 103,9 CALGARY CBXY 1490 FALHER CHFA-1 FM 104,3 LETHBRIDGE CHFA 2 FM 103,5 RED DEER

Programmation locale automne-hiver 1978-79

LUNDI AU VENDREDI

0600 - 0900 AU CAFE SHOW

Normand Bélanger anime ce magazine matinal qui comprend les informations, le sport, la météo, les conditions des routes et, en saison, des pentes de ski... des chroniques, des blagues, et une bonne dose de musique dégourdissante. Recherche: Rita Wesley. Animatrice à Calgary: Nadine Mackenzie. Animateurs sportifs: André Roy et Benoît Pariseau. C'est une émission de Raymond Deslauriers.

0905 - 0930 LE MARCHE AUX PUCES

Animé par Normand Fontaine... pour l'achat, la vente ou l'échange d'objets inutilisés... ou inusités!

1230 - 1300 et 1330 -1500 EN QUARTS ET SECTIONS

Magazine agricole et rural animé par Normand Fontaine. Les rapports des marchés des grains et des animaux... chroniques et conseils sur l'élevage et la culture en général... chroniques spéciales sur l'apiculture, l'horticulture, les jardins maraîchers. Interviews, reportages... dans un décor de musique campagnarde et de folklore.

1500 - 1600 ENTRE VOUS ET MOI

Chantal Taylor vous présente une musique variée et des invités qui parlent de leurs spectacles... ou qui nous révèlent des goûts parfois... surprenants!



Chantal Taylor

1630 - 1800 PRESENT ALBERTAIN

L'actualité nationale, internationale et albertaine au complet, vivante, intéressante. Plusieurs éléments composent ce magazine dont 20 minutes d'affaires publiques, Réseau-Ouest et les nouvelles du Manitoba à la Colombie-Britannique... DE TOUS LES COINS DU MONDE, le bulletin d'informations nationales et internationales de la tête du réseau, suivi de la revue de presse et de commentaires sur un titre de l'actualité. Animateurs: Chantal Taylor, Mario Martin, Johanne Turcotte, ainsi que Guy Cormier et Jean Patenaude pour le sport. Réalisation: Dominique Soutif.

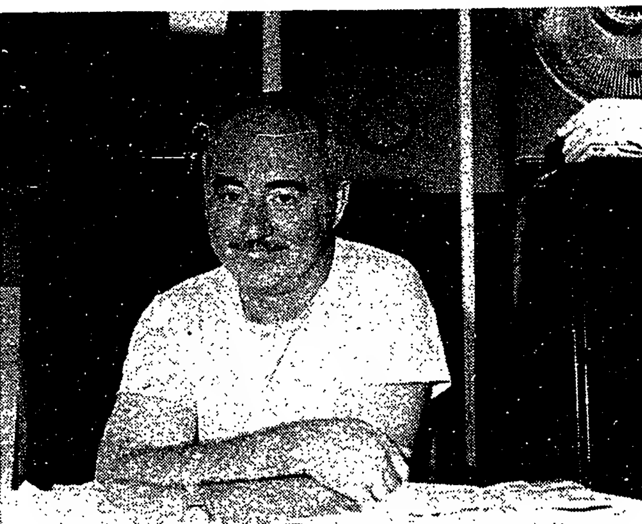
1803 - 2000 LA FOLLE AVOINE

... comme on appelle parfois cette jeunesse en découverte de soi. Ces deux heures de musique jeune, vibrante, dynamique, originale ou complètement folle leur appartiennent, de même que l'amitié, l'attention et l'intérêt de l'animateur Frédéric Nicoloff.

2408 - 0100 Le vendredi seulement... VERS LIBRES

où les poètes de tous les temps... grands et inconnus, littérateurs ou chansonniers... ont leur part d'antenne. En plus de poètes connus dont il lira les vers, Frédéric Nicoloff y accueillera parfois des invités, poètes inédits ou simplement... amateurs de poésie.

SAMEDI SEULEMENT



Benoit Pariseau

0600 - 0830 MELI MELO

C'est notre magazine spécial - légèrement écourté - de fin de semaine où l'animateur Benoît Pariseau se fait informateur, chroniqueur sportif, météorologue, prophète, commentateur social et ... blagueur comme toujours. De quoi se lever de bon pied pour entreprendre et survivre le congé de fin de semaine.

0830 - 0900 ENSEMBLE

C'est une émission préparée par la BBC de Londres, pour l'enseignement du français aux anglophones. Le vocabulaire, la grammaire, la syntaxe, la conversation orale et l'expression écrite y trouvent leur place. (Emission présentée avec la gracieuse collaboration de l'Université Athabasca d'Edmonton).

0900 - 1000 DISCO JEUNESSE

Les dernières nouveautés du disque sont le prétexte musical de donner à la jeunesse l'occasion de s'exprimer. Chroniques, grands reportages, tribunes libres, analyses... de l'actualité jeunesse en Alberta. Animateur: Frédéric Nicoloff.



Frédéric Nicoloff

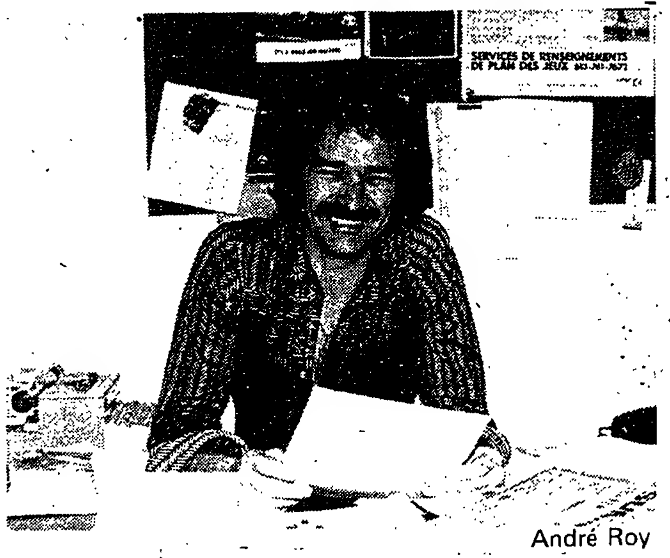
1803 - 1900 MAGAZINE

L'actualité dans tous les domaines: sport, culture, arts et spectacles, économie, politique, religion, science... L'animateur Jean Patenaude et les journalistes vous tracent une image de la fin-de-semaine et à venir.

DIMANCHE SEULEMENT

1703 - 1800 APPELEZ—MOI S.V.P.

En direct et en... couleur, toujours... cette fois avec Benoît Pariseau, ce magazine du dimanche se veut le couronnement de l'actualité de la semaine de même qu'un tremplin permettant de sauter, d'ores et déjà, dans la semaine suivante en tentant de voir et de comprendre ce qui nous attend. Un magazine "différent"... quoi!



André Roy

Jean Patenaude



Raymond Deslauriers





Rapport de la Coordinatrice de l'ACFA régionale de Saint-Paul

Comme vous le savez tous, je l'espère, je suis à votre service depuis le premier mai 1978. Ma première responsabilité est avant tout d'assumer la direction et l'administration de la librairie de la régionale, c'est-à-dire le Carrefour, plus précisément de voir à son bon maintien et son entretien, de tenir à jour l'inventaire et la comptabilité. Je suis très fière de vous dire que les choses vont bien, nos ventes ont augmenté de près de 40 pour cent. Le Carrefour connait de plus en plus de popularité et devient un endroit reconnu où l'on rencontre des Francophones. Je dois admettre que cette réussite revient en partie à ceux qui m'ont précédée et à toutes les jeunes filles qui ont travaillé avec moi depuis le début de mai. Mlle Germaine Joly, Lorraine Charron, Lorraine Desaulniers et Doris Paul, l'amabilité, la bonne humeur, et surtout l'effort constant d'améliorer leur français dont ces jeunes filles ont fait preuve, nous prouve sûrement qu'il y a encore de l'espoir quelque part, si on leur donne la chance, et surtout si on est patients.

J'ai maintenant la chance de travailler avec Mlle Bernadette Noël, qui a plusieurs mois d'expérience au Carrefour d'Edmonton. Je suis très reconnaissante à ma régionale de m'avoir donné une secrétaire à temps plein, car nous ne sommes pas trop de deux pour faire le travail qu'il y a à faire.

Mon travail ne s'arrête pas au le Carrefour, mais ne fait que prendre racine là. J'essaie de tenir les membres au courant des activités et des projets de la régionale , d'offrir un service de secrétariat aux comités qui le désirent, d'accueillir tout francophone ou francophile en visite, ou nouveau venu dans la région, qui s'adressent au Carrefour et leur donner tous les renseignements disponibles. Je participe également à l'exécutif régional, conseil régional, comité culturel, comité d'éducation et tout autre comité dans la mesure du possible.

Une personne que je tiens à féliciter est Mme Gertrude Larochelle pour le beau travail bénévole qu'elle accomplit auprès des personnes d'Age d'Or. Le 13 mai dernier, (jour consacré aux personnes âgées) le Carrefour offrait un café d'amitié pour toutes ces personnes. Une soixantaine de personnes se sont rendues au Carrefour pendant la journée et pour la plupart c'était leur première visite.

En juin, j'ai préparé une demande de subvention, pour le Secrétariat d'Etat, qui a été faite en bloc au nom du comité culturel de St-Paul.

J'ai aussi eu l'occasion à deux reprises de rendre visite à M. Stan Bates, gérant du poste CIOK, station de radio locale, afin de connaitre ce qui peut-être fait pour améliorer et surtout pour garder nos heures de français à la radio et si possible avoir des heures plus convenables.

Malheureusement, nous n'avons pas toujours des résultats positifs dans nos démarches exemple le signe (pour le Senior Citizen Centre) qui a été installé seulement en langue anglaise et qui devrait être bilingue afin d'honorer nos pionniers qui étaient des canadiens-français. Je dois à cet effet, féliciter Mme Juliette Lafleur qui a fait plusieurs démarches et également M. Roland Rocque et M. Bernard Généreux qui ont présenté l'affaire jusqu'au conseil du village. C'est l'avis de plusieurs que nous devons réagir à ce sujet... mais de quelle façon? ...

Pendant plusieurs semaines j'ai travaillé sur l'application afin que notre Centre Culturel soit reconnu comme site historique local. Je tiens à remercier toutes personnes à qui j'ai dû avoir recours afin de complèter cette application. La demande a été envoyée à "Alberta Culture" à la fin septembre et nous avons reçu une réponse positive au mois de décembre.

A la dernière réunion mensuelle de l'année dernière, le conseil régional m'a donné la permission de former un comité qui travaillera à la planification de chaque étage du Centre Culturel. J'ai déjà quelques noms de personnes intéressées à travailler à un tel projet et j'invite toutes autres personnes intéressées, à me le faire savoir, s'il vous plaît...

Espérons que d'ici quelques années l'on sera fier de notre Centre Culturel francophone à St-Paul.

Pendant ces quelques mois d'ouvrage, j'ai eu la chance de suivre une session de leadership avec le comité régional de St-Paul, en plus, deux semaines de formation pour animateur; une à Edmonton et l'autre à Winnipeg. Merci aux organisateurs, ces sessions nous aident énormément.

Je souhaite sincèrement que le nouvel exécutif de l'ACFA régional, ainsi que les membres des autres comités aient la chance de suivre une session de leadership pendant leur premier terme, car travailler en équipe n'est pas toujours facile mais c'est la seule façon qu'une organisation puisse bien fonctionner.

Merci et bonne heureuse année à tous.

Fernande Bergeron

Coordinatrice du Carrefour.

Le 13 janvier 1979.

RED DEER

Pierrette Bertrand
(343-1282)



Première assemblée annuelle de notre régionale



Nouvel exécutif Debout g. à d. Eugène Trottier, Réal Da Pratto, Rémi Aubé, Raymond Viel. Raymond Malo, Gaétane Henderson, Dr Motut Assis g. à d. Pierrette Wiart, Léo Richer, Christiane Aubé.

RED DEER — Dimanche, 14 février à 20 heures, une trentaine de personnes se rencontraient au sous-sol du presbytère Ste-Marie pour notre assemblée annuelle.

Dr Roger Motut, président, M. Eugène Trottier, directeur du membership et M. Paul Denis, adjoint à l'éducation du provincial sont venus nous aider et nous encourager.

Mme Cécile Rodrigue, présidente de la régionale, fit un rapport des activités de l'association depuis ses 11 mois d'existence. Elle remercia les membres et spécialement ceux de l'exécutif pour leur aide et leur présence.

Après le rapport financier, M. Raymond Viel, directeur du comité d'éducation, donna d'une part un résumé des activités de son groupe et d'autre part l'objectif proposé pour cette année soit l'ouverture de classes françaises: maternelle et première année pour septembre 1979. C'est pour la réalisation de ce projet qu'ils cherchent actuellement à former un groupe "Canadian Parents for French" dans notre région.

Notre constitution a aussi été adoptée après lecture par la présidente.

Le comité de nomination formé de M. Jean-Claude Bertrand, Mme Thérèse Beauchamp et Mme Eveline Kruchten avait fait un bon travail pour le recrutement de membres à l'exécutif.

Notre nouvel exécutif se compose de: M. Léo Richer, président; M. Rémi Aubé, 1er vice-président; M. Raymond Malo, 2e vice-président; Mme Christiane Aubé, secrétaire; Mme Pierrette Wiart, trésorière; M. Raymond Viel, directeur du comité d'éducation; M. Réal DaPratto, directeur du comité culturel; Mme Gaétane Henderson, directrice du comité de publicité; Mme Cécile Rodrigue, ex-présidente.

Après la pause-café, les 9 membres de l'exécutif se sont regroupés et ont commencé leur travail. L'avenir de notre association paraît prometteur avec un exécutif aussi d'enthousiaste.

Merci à tous d'avoir bravé le froid pour se rendre à cette importante réunion et en faire une réussite.



La présidente sortant de charge donne son rapport. De g. à d., Dr Motut, Yolande Stubbs, Cécile Rodrigue et Pierrette Bertrand.

Rapport de la présidente

J'aimerais vous donner un bref aperçu du travail accompli depuis la dernière réunion annuelle.

L'association s'est réunie en assemblée générale cinq (5) fois tandis que l'exécutif s'est réuni au besoin, c'est-à-dire à douze (12) reprises. Malheureusement la régionale n'a pas été représentée au niveau provincial comme elle l'aurait dû. Il s'agira de partager les tâches un peu plus équitablement.

Nous devons souligner que l'un des évènements les plus importants en 1978 fut notre acceptation officielle comme régionale de l'A.C.F.A. Je tiens à remercier M. John Watters qui nous a lancé dans cette direction, ainsi que les membres de l'A.C.F.A. provinciale, dont vous reconnaitrez quelques représentants parmi nous ce soir. Ces personnes ont agi non seulement comme personnes ressources mais aussi comme amis, toujours prêts à nous aider de leurs bons conseils, et nous encourager. La régionale est reconnaissante.

L'aide financière nous a aussi permis un bon nombre d'activités; bal mi-carême le 11 mars, cabane à sucre le 7 mai, pique-nique St-Jean Baptiste le 24 juin, vin et fromage le 22 septembre, la veillée Ste-Catherine le 25 novembre, et, le Réveillon de Noël le 17 décembre. Ajoutons à ces activités la présentation de plusieurs films, dont "C'est l'nom de la game", les cours de fléché, une messe en français, la participation (kiosque) au festival folklorique. Beaucoup de ces activités étaient nouvelles pour la régionale, ainsi que notre participation à la cabane à sucre à Edmonton le 29 avril. Nous remercions notre concurrente Mlle Denise Touchette de nous avoir si bien représenté. Malheureusement le comité du canal 12 a dû abandonner son projet, fort bien présenté d'ailleurs, à cause du manque d'aide.

Le but de l'association est de faire connaître la francophonie dans notre milieu. Pour commencer nous avons présenté (200) cents livres français à la bibliothèque municipale don du Conseil des Arts à notre association. L'ouverture officielle de Radio-Canada à Red Deer se fit le 2 novembre. Le reportage pour le FRANCO—ALBERTAIN ainsi que pour Radio-Canada a été fait par Mme Pierrette Bertrand. Le comité d'éducation est mis sur pied depuis le mois d'avril.

Soulignons aussi l'ouverture du bureau et du Carrefour au 4706 gaetz avenue, évènements des plus bénéfiques pour notre région et auxquels la régionale a donné tout son appui. Notre secrétaire Mme Francine Da Pratto travaille à mi-temps en ce moment.

Il ne me reste qu'à remercier tous les membres qui nous ont encouragés par leur aide et leur présence. J'aimerais aussi remercier tout spécialement les membres de l'exécutif qui m'ont facilité la tâche depuis deux ans par leur bon travail et leur dévouement. Ensemble nous n'avons pu réaliser tout ce que nous aurions voulu, mais nous savons que l'avenir de l'A.C.F.A. dans la "ville champignon" et les environs ne peut que réussir.

J'offre mes félicitations aux nouveaux membres qui seront élus ce soir, ainsi que l'affirmation de notre support.

Cécile Rodrigue présidente de l'A.C.F.A.

CALGARY

Monique Jeannotte

(Bur: 262-7074)
(Rés: 288-7638)

Un vieil art, la poterie, mis au niveau des jeunes francophones



CALGARY — Le cours de poterie pour les jeunes de 7 à 13 ans s'est terminé juste avant les vacances de Noël. Une quinzaine de jeunes ont suivi ces cours, donnés sous les auspices de la Société Franco-Canadienne de Calgary, qui leur ont permis de chercher des formes nouvelles dans une matière qu'ils adorent toucher: la glaise...

Un cours tel que la poterie, permet à l'enfant de créer des formes puis de trouver des tons de couleurs qui lui plaisent pour colorer son travail créateur.

L'initiative qu'on laisse au jeune pour s'exprimer dans cette matière souple et agréable au toucher le détend tout en lui apprenant le rudiment d'un art vieux comme le monde.

Il est à souhaiter que d'autres cours de poteries seront offerts, puisque plusieurs parents sont dit enchantés des résultats.

Activités

MARDI, LE 23 JANVIER
Présentation de deux films sur des artistes québécois: Charles Daudelin, sculpteur et Ozias Leduc, peintre à 19 h 30, Musée Glenbow, Lecture Theatre.

VENDREDI LE 26 JANVIER
Continuing Arts Association de Calgary, 16e annuel Arts Fair entre 10 heures et 21 heures, samedi; 28 janvier entre 10 heures et 16 heures, dans le Upper North Mall, Centre d'Achat du Chinook.

JEUDI LE 1 FEVRIER
Cours pour parents, en anglais, à la salle de l'Eglise du Sacré-Coeur. Cours s'intitule: Parent Effectiveness Training, Inscriptions: 263-0720.

MORINVILLE-LEGAL

Louis & Yvonne Leclair
(939-2873)

'TÉLÉCHÈQUE', ... ton entreprise peut-elle s'en passer ?

MORINVILLE — Les commerçants de la région Morinville-Legal peuvent maintenant accepter les chèques personnels sans crainte. DIXIE KILROE se rendit à la rencontre de la Chambre de Commerce de Morinville le 8 janvier pour introduire la société "Téléchèque" et expliquer les services qu'elle offre.

Face à un nouveau visage présentant un chèque personnel, le commerçant signale Téléchèque pour savoir si celui-ci est acceptable. Après une vérification électronique de trente secondes de durée, Téléchèque avise le commerçant.Si le chèque est bon d'après eux, Téléchèque le garantie jusqu'à une somme de six cents dollars. En principe un commerçant n'a plus de risque et moins de pertes inutiles de ventes tout en évitant l'embarras d'avoir à refuser des chèques sans confirmation. Le coût du programme peut varier entre 2 pour cent et 4 pour cent de la valeur des chèques vérifiés dépendant du volume d'utilisation.

La société Téléchèque est d'envergure internationale. Même si elle est établie depuis longtemps dans l'est du Canada, elle est relativement nouvelle dans la région d'Edmonton. La documentation ainsi que toute phase du service sont disponibles en français aussi bien qu'en anglais.

Le 3 février ... Grande soirée francophone '79

MORINVILLE — La grande soirée Francophone du 3 février est en préparation et aura lieu au centre récréatif de Morinville. Marquez votre calendrier, réservez vos gardiennes et préparez-vous psychologiquement à une soirée de notre famille canadienne-française de la régionale Morinville-Legal. Non seulement pourrez-vous reserrer les liens d'amitié mais la fête promet d'être formidable. L'après-midi commençant à 17 heures nous réserve une exposition de kiosques variés, "cocktail", une session d'informations et l'élection du conseil régional pour l'année qui commence. A 18 h 30 débutera le banquet et sera suivi d'un spectacle à 20 h 15 comprenant le concours régional pour la sélection de notre candidate au titre "Mlle Franco-Albertaine" ainsi qu'une représentation par notre artiste invité et orchestre. Il est à noter que nous limitons le nombre de billets pour le banquet à deux cent cinquante.

RIVIERE LA PAIX

Association Canadienne d'Education de Langue Française

Bientôt un salon à Falher

Depuis trois années l'Association canadienne d'éducation de langue française a développé un vaste programme de coopération dans le domaine des Salons du Livre.

En effet, le Salon du Livre canadien d'expression française met à contribution non seulement les éditeurs mais également les organismes du milieu, les auteurset toutes autres associations désirant s'impliquer, tels le Conseil des Arts du Canada, l'Office National du Film, Le Livre d'Ici, les libraires et les bibliothécaires, l'Association canadienne des éditeurs...

Quelque quatre-vingts maisons d'édition apportent leur contribution à ces Salons qui offrent en étalage environ trois mille volumes canadiens d'expression française des plus récents.

Le comité organisateur de chaque ville visitée prend ses responsabilités dans toutes les phases de l'organisation, choisit les cinq auteurs qu'elle souhaite présenter à la population et au monde de l'éducation, s'occupe de la publicité régionale et invite à collaborer avec eux les libraires francophones et les enseignants des écoles françaises des localités.

Durant les quatre jours que se tient un Salon, les étudiants le fréquentent par groupes et la population est invitée à des conférences, lancements de volumes et présentations d'auteurs. Les auteurs qui ont été choisis, par le milieu, pour participer aux Salons de l'Alberta, sont les suivants:

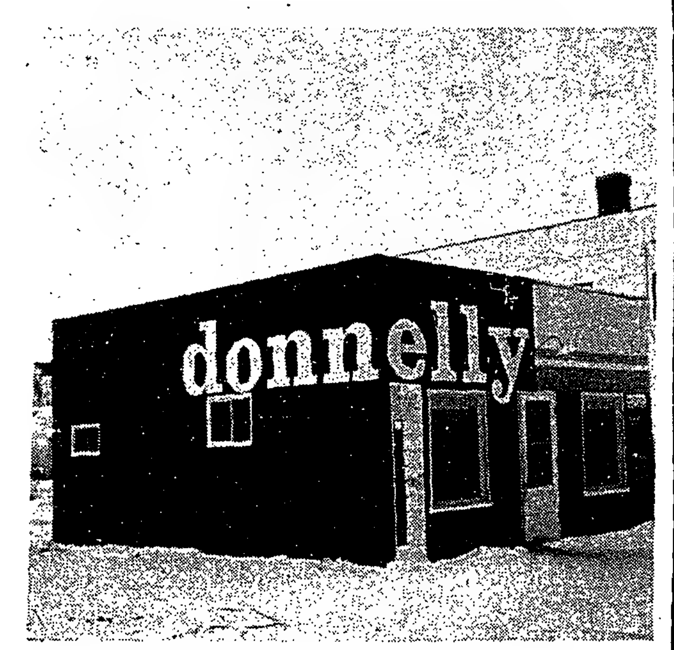
— FALHER, ALBERTA

- Dominique Blondeau
- Yves Beauchemin
- Paule Doyon
- Nadine Mackenzie
- Bernadette Renaud

Durant la journée les écrivains participants se rendent dans les écoles pour rencontrer les groupes d'étudiants et établir des carrefours de l'éducation avec ces derniers.

Alors que les libraires y trouvent leur profit, les bibliothécaires peuvent établir des choix plus judicieux pour garnir leurs rayons.

— ECOLE ROUTHIER, FALHER, ALBERTA
(14, 15, 16 et 17 mars 1979)
COORDONNATRICE:
Madame Adrienne MacKell
B.P. 207
Girouxville, Alberta
T0H 1S0
(403) 323-4487



En tournée à Rivière-la-Paix

DONNELLY — En laissant la grande route 2 au Donnelly Corner et continuant deux kilomètres vers l'est on arrive au village de Donnelly. Quelques maisons accueillantes et quelques maisons d'affaires longent la rue principale. On y trouve entre autre l'Eglise toute neuve,avec son presbytaire construite en 1975 après que l'ancienne fut détruite par le feu le 6 mars 1974.

Le Père Pinard o.m.i., est curé résident. L'évènement de l'année, le bazar paroissial vient d'avoir lieu le 12 novembre. Les paroissiens en ont profité pour faire une fête d'amitié. Les deux dames en charge étaient mesdames Lucienne Forcier et Régine Cloutier, présidente et secrétaire des Dames Chrétiennes qui avec l'aide de leurs amis ont oeuvré de longues heures au succès de cette fête.

Donnelly est une bourgade où les organisations ne manquent pas:

I. CONSEIL PAROISSIAL:

M. Roland Lapointe
M. Maurice Cloutier
M. Alphonse Dion
M. Gilbert Gauthier
M. Michel Boucher

II. CONSEIL DU VILLAGE:

Maire: M. Gabriel Boucher
Secrétaire: M. Denis Maisonneuve
Conseillers: M. Marcel Mercier et Edouard Réquier

III. COMITE DE LOISIR:

Président: M. Hilas Dion
Vice-président: M. Marcel Viens
Secrétaire: Mme Doreen Forcier
Directeurs:
M. Peter Murray
M. Richard Dion
M. David Doucet
M. Michel Boucher
M. René Rouleau
M. Charles Doyle

IV. KIDS ANONYMOUS:

Président: M. Armand Cloutier
Vice-président: M. René Rouleau
Secrétaire-trésorier: M. Gabriel Boucher

Les enfants du village ramassent de l'argent, grâce aux bouteilles de bière, pour acheter un cadran de $1800. pour le Sportex.

V. GUY-DONNELLY SPORTEX:

L'ouverture officielle a eu lieu le 3 décembre 1978. Le Sportex a été construit grâce aux octroies du gouvernement et au bénévolat.

RAYMONDE AUBIN

Trottier s'occupe de notre région

Monsieur Eugène Trottier, directeur du Membership et de la SECURITE FAMILIALE se rendra dans la région de Rivière-la-Paix du 22 au 27 janvier prochain.

Monsieur Trottier fera une tournée à travers la région pour rencontrer toutes les personnes désireuses de recevoir des informations supplémentaires et fera par la même occasion des réunions à tous les soirs de la semaine à compter de 8 heures p.m. aux endroits suivants:

LE 22 JANVIER — Réunion d'information à Donnelly. La population de Joussard, McLennan et Guy est priée de bien vouloir y assister. Endroit: Salle paroissiale de Donnelly. 8 heures p.m.

LE 23 JANVIER — Réunion d'information à Falher. Endroit: Centre Culturel Notre-Dame-de-la-Paix de Falher. 8 heures p.m.

LE 24 JANVIER — Réunion d'information à Girouxville. La population de Jean-Côté est également invitée à y assister. Endroit: Salle paroissiale de Girouxville, à 8 heures p.m.

LE 25 JANVIER — Réunion d'information à Tangent. La population d'Eaglesham et Spirit River est priée de bien vouloir y assister. Endroit: Sous-sol de l'Eglise de Tangent à 8 heures p.m.

LE 26 JANVIER — Réunion d'information à St-Isidore. La population de Peace River, Marie-Reine et Nampa est priée de bien vouloir y assister. Endroit: Centre Culturel de St-Isidore à 8 heures p.m.

Pour terminer, Monsieur Trottier s'est dit heureux de pouvoir consacrer toute une semaine dans la région de Rivière-la-Paix et souhaite que la population se rendra en grand nombre dans les localités respectives, pour recevoir les informations nécessaires auxquelles cette dernière s'attend. "A très bientôt".

BONNYVILLE

Henri P. Lemire
(826-2103)

Les Louveteaux prennent leur promesse

Le sourire fier du père Réal Joly qui voit son fils Curtis recevoir le noeud scout du grand chef Roland Lajoie.



Les parents accompagnent leur fils pour la promesse.

BONNYVILLE — Pour les petits Louveteaux, s'était une cérémonie mémorable. Après tout, en faisant leur promesse, ils devenaient membre de la plus grande famille de jeunes au monde. Ils devenaient scouts.

Le scoutisme fut créé en 1909 par le général anglais, Robert Baden-Powell et a pour but le développement des qualités physiques et morales des jeunes gens.

A Bonnyville, comme en Alberta, le scoutisme francophone a connu des hauts et des bas. Depuis quelques années le mouvement connait un regain de vie grâce à des subventions du fédéral, une nouvelle orientation qui se dit plus flexible mais qui garde la même philosophie qu'auparavant, un animateur à plein temps et un bureau de direction provincial.

Le résultat de ce nouveau souffle de vie était très évident la soirée du 18 décembre au gymnase de l'Ecole Elémentaire. On peut même se demander qui étaient les plus fiers et qui se sont le plus amusés, les jeunes ou leurs parents?

Les parents étaient impliqués dans la partie solennelle, la promesse, et ils accompagnaient leurs fils quand ils reçurent le noeud pour leur foulard. Par la suite, les Louveteaux avaient préparé trois jeux, un pour les mamans et pour les papas et un pour tout le monde. Il reste à savoir qui avait préparé le goûter mais à voir faire ces garçons on pourrait croire que se fut le dessert de la soirée !

Les 19 Louveteaux se rencontrent tous les mardis de 18 h 30 à 20 heures sous la direction de leurs chefs, Simone Bourbeau et Claudette Roux. Les éclaireurs ont leurs réunions les mercredis de 19 heures à 20 h 30. Leur chef est Roger Ducharme et ses assistants sont Gérard Croteau et Yvon Hotte. Le chef des deux groupes est Roland Lajoie qui est également le vice-président de l'association provincial. Toutes les réunions pour les Louveteaux et les Eclaireurs ont lieu au gymnase de l'Ecole Elémentaire.

Le comité d'administration est composé de Simon Dallaire, président, Paul Vallée, vice-président, Georgette Veillette, secrétaire et Lucienne Niwa, trésorière. Les parents aviseurs qui siègent sur ce comité sont Marcel Ducharme, Robert Vincent et Clermont Roy.

Pour ce qui en est des activités futures du mouvement scout à Bonnyville, les Louveteaux se proposent d'aller voir le film "The Jungle Book", production Walt Disney. Il s'agit de l'histoire de Mowgli qui fut élevé par les loups. Les Louveteaux ramasseront des bouteilles de porte à porte afin de payer leur entrée.

Les Eclaireurs participeront au Snow Ball Daze du 2, 3 et 4 mars en faisant du camping d'hiver dans la cour de l'Agriplex.

Roland Lajoie espère pouvoir trouver des animateurs qui suiveraient des sessions de formation dans le but de partir deux autres groupes. Il s'agirait des Lutins pour les filles de 9 à 11 ans et des Castors pour les garçons de 7 à 8 ans.



Le roi et la reine de la Fête des Rois, Clémence Lemire et Marcel Ducharme

La Fête des Rois

BONNYVILLE — L'ACFA régionale a une façon originale et amusante de dire merci. L'Association a invité tous ceux qui participent au conseil régional ou sur un de ses multiples comités, à se rendre au chalet de ski, à la rivière Beaver, vendredi le 5 janvier.

Il y avait des activités pour tous les genres. Les plus braves en ont profité pour faire du ski alpin. Les plus dures ont fait du ski de fond; certains furent surpris de la longueur ou de la difficulté des raccourcis de Claremont. Même les plus frileux, assis autour du foyer, devaient braver le froid pour faire des petits tours dehors, trop souvent nécessaire.

Pour réchauffer les esprits et le passe-galette, le p'tit Caribou était de rigueur.

On a joué aux cartes, aux cents et aux piastres, à Othello et au Baskgammon. On s'est souhaité la Bonne Année. On s'est bourré à craquer avec un repas à la canadienne comprenant trois sortes de fève au lard. Et on a mangé du gâteau, un pour les femmes et un pour les hommes.

Dans les gâteaux on avait caché deux pois. Ceux qui ont trouvé ces pois sont devenus le roi et la reine de cette fête des Rois. Les gagnants furent Clémence Lemire et Marcel Ducharme. La danse dans les boîtes qui s'ensuivit risque de devenir une tradition établie de la fête des Rois.

Il y a aucun doute qu'on débutera l'année 1980 de la même façon.

LIGUE NOR—LAKE

Voici les nouvelles statistiques tel que compilées en date du 10 janvier par Réal Joly.

Equipes	PJ	PP	PL	G	P	N	PEM	T
Lloydminister	16	97	83	10	5	1	331	21
Bonnyville	16	92	68	9	5	2	325	20
Wainwright	16	112	92	9	7	0	147	18
Grand Centre	15	71	89	7	7	1	354	15
Saint-Paul	16	99	85	6	8	2	227	14
Vermilion	17	75	129	4	13	0	422	8

Compteurs:	A	B	T
G. Foley (Wainwright)	26	34	60
B. Foley (Wainwright)	28	19	47
E. Demoissac (Saint-Paul)	27	12	39
C. Ouellette (Saint-Paul)	23	12	35
M. Sylvestre (Bonnyville)	16	15	31



Les accidents de la route sont une des principales causes de blessures et de décès au Canada. Un grand nombre de ces accidents auraient pu être évités par une simple mesure de prévention: la ceinture de sécurité.

Activités

SAMEDI,
LE 27 JANVIER

Banquet annuel du Parti Conservateur à l'Agriplex à 18 h 30, danse à 21 h 30. Invités Alvin Hamilton MP, Dr Paul Yewchuk MP, Marcel Lambert MP et Don Mazankowski MP. Billets: $8.00 la personne.

JEUDI, LE 8 FEVRIER

Assemblée annuelle de l'ACFA régionale, au Centre Culturel à 20 heures.

Décision du C.R.T.C. sur les hausses tarifaires de Bell Canada

Bell Canada présente sa requête au C.R.T.C., le 1er février 1978, en vue de hausser ses tarifs mensuels de 20 p.c. pour le service résidentiel principal de ligne individuelle et de 28 p.c. pour la plupart des services téléphoniques commerciaux, parce que ses revenus projetés sont inférieurs au niveau nécessaire pour maintenir sa capacité d'emprunter au moindre coût possible, afin de construire ou de moderniser ses installations, et qu'il lui serait virtuellement impossible de répondre aux demandes de service à des coûts raisonnables.

La preuve est entendue durant 33 jours à l'audience centrale à Ottawa à partir du 2 mai. Il y eut aussi 8 audiences régionales à Arctic Bay, Pond Inlet, Frobisher Bay, Toronto, London, Québec, Montréal et Ottawa.

Le C.R.T.C. rend sa décision le 10 août 1978.

Accès au service et qualité du service

Indicateurs de qualité

Les indicateurs de qualité du service doivent fournir des mesures quantitatives de tous les aspects significatifs de l'interaction entre une compagnie et ses clients, qu'on peut étudier dans le temps, appliquer aux différentes zones de service, comparer aux normes appropriées de l'industrie, et employer pour déterminer si les tarifs demandés pour les services offerts sont justes et raisonnables.

Les dix indicateurs fournis par Bell Canada ne reflètent pas toutes ses activités en relation avec le client, car ils ne comprennent aucune mesure de l'efficacité du processus de facturation, de la précision de l'annuaire téléphonique, de la rapidité de la restauration du service, de la qualité de la transmission, ni des tendances du rendement à long terme.

Le C.R.T.C. charge un membre de son personnel de consulter sur ce sujet les parties intéressées et de présenter un rapport de toutes les conclusions pertinentes avant juin 1979. Après étude du rapport, il publiera une série d'indicateurs comportant des normes appropriées qui, sous réserve de commentaires du public, seront adoptés en tant qu'indicateurs dont Bell Canada devra se servir et faire rapport, aux fins de réglementation.

Nord du Québec et Territoires du Nord-Ouest

Reconnaissant le besoin qu'ont les localités du Grand Nord d'un service téléphonique fiable pour rester en communication les unes avec les autres, le C.R.T.C. surveille depuis juin 1977 les activités d'amélioration du service de Bell Canada dans les régions éloignées du Québec et des Territoires du Nord-Ouest: conversion des installations téléphoniques radio à haute fréquence au service par satellite, augmentation de la possibilité de circuits pour réduire les taux de blocage, séances d'information pour aider les clients à mieux utiliser le service téléphonique, recrutement et formation d'un personnel local qui effectuera les réparations dans les endroits éloignés.

En général, les efforts d'amélioration du service n'ont pas encore porté fruit de façon importante en ce qui concerne le service aux clients. En particulier, le niveau de blocage ne pourra être ramené aux niveaux connus dans le sud avant 1980, et le matériel de commutation locale constitue la source de beaucoup de frustations. Par conséquent, jusqu'à ce que le service soit amélioré, Bell Canada devra imposer un tarif inférieur à sa clientèle du Nord. Le C.R.T.C. s'attend aussi à ce que Bell Canada engage du personnel de langue Inuktitut au centre interurbain d'Ottawa qui achemine les appels transmis par satellite, et à ce que la prochaine édition de l'annuaire téléphonique trilingue soit exempte d'erreurs importantes, contienne des cartes de la région et fournisse tout renseignement approprié.

La portion de la facture moyenne d'un abonné du Nord attribuable aux frais d'interurbains est d'environ 80 p.c., signe que, selon les intervenants, le service interurbain y est l'équivalent du service local en raison de la dispersion de la population. Bell Canada devra indiquer s'il serait souhaitable d'établir une structure tarifaire distincte pour les régions éloignées, sur la base des habitudes d'appels réelles. Entre-temps, elle devra exempter les localités du Nord de toute augmentation des tarifs interurbains, et déposer un nouveau tarif à cet égard.

Extrême nord de l'Ontario

Les peuples Cri et Ojibway de la région du traité N° 9, dans l'extrême nord de l'Ontario, connaissent des difficultés téléphoniques: plusieurs localités n'y peuvent compter que sur un seul poste interurbain, fréquentes interruption du service, réparations lentes, nombre extrêmement élevé d'heures de panne. En outre, la population à 90 p.c. de langue autochtone dépend d'un anglophone pour communiquer avec Bell Canada et pour effectuer des appels interurbains.

Bell Canada devra déposer un programme détaillé, et à échéanciers précis, comprenant les plans d'extension du service, par type de service et par localité, jusqu'à la fin de 1980; les critères de fourniture de service; un plan facilitant aux abonnés de langue autochtone l'accès au bureau d'affaires de la Compagnie et au service de téléphoniste des appels interurbains. Entre-temps, il lui faudra imposer à ces localités un tarif inférieur, et exempter ses abonnés des frais d'assistance annuaire jusqu'à ce qu'un annuaire téléphonique multilingue ait été en usage pendant au moins un an.

Le texte qui suit n'est qu'un résumé de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Pour plus de détails, on doit se référer au texte original disponible aux Services de l'information du C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2, (819) 997-0313.

Service téléphonique rural

Même si les abonnés du service rural constituent moins de 9 p.c. du nombre total d'abonnés de Bell Canada, environ 19 p.c. des plaintes reçues par le C.R.T.C. en 1977 avaient trait à différents aspects de ce service, dont la qualité se caractérise par un nombre élevé de rapports de défectuosité et par des retards en ce qui concerne les installations et les améliorations.

Environ 45 p.c. des abonnés ruraux obtiennent des lignes individuelles ou à deux abonnés et paient des frais de millage basés sur la distance les séparant du secteur à tarif de base ou à tarif de localité. Ces frais de millage varient selon le groupe tarifaire de la circonscription et selon le niveau de service mais, contrairement à la plupart des autres secteurs de tarifs de Bell Canada, ils sont identiques pour les abonnés du service résidentiel et du service commercial. Bell Canada devra déposer une proposition de tarifs concernant les frais de millage et de secteur à tarif de localité, et effectuer une étude établissant les tarifs qui pourraient s'appliquer si les frais de millage étaient abolis et si une structure tarifaire uniforme était introduite dans les régions rurales.

Service téléphonique économique

Préoccupé que le service téléphonique puisse être inaccessible à certaines personnes ou constituer un fardeau pour les abonnés à revenu limité ou fixe, le C.R.T.C avait demandé à Bell Canada en 1977 d'envisager la possibilité d'offrir, à titre expérimental, un type de service "économique" ou "à prix modique". Bell Canada a suggéré deux types de services "économique", disponibles aux seuls abonnés à faible revenu: un type basé sur le concept de tarifs proportionnels (lorsqu'on doit payer pour chaque appel local), l'autre consistant en un service normal payé par le gouvernement. Le C.R.T.C. note qu'il serait plus facile d'introduire un service téléphonique économique dans les zones où les prix sont basés sur l'utilisation, que là où une méthode de tarif uniforme est en vigueur.

D'autre part, Bell Canada a reconnu qu'il n'y a pas encore dans son territoire d'installations permettant d'introduire de façon économique des tarifs proportionnels; de plus, bien que dans un tel système l'utilisation limitée constituerait une solution pour les abonnés à revenu limité, il n'est pas certain qu'elle pourrait entièrement répondre aux besoins de ces personnes en accordant l'allocation d'appels gratuits. Le C.R.T.C. a demandé à Bell Canada d'effectuer de nouvelles études sur le sujet.

Pratiques relatives au crédit

Le C.R.T.C. avait formulé trois directives et deux demandes à Bell Canada en 1977 sur ses pratiques relatives au crédit. Les résultats atteints lui semblent satisfaisants relativement à l'élimination des différences régionales dans les limites de crédit pour les frais d'interurbains, au traitement des paiements en retard et au changement d'appellation des frais d'administration en "frais de paiement en retard". Il considère que les modifications apportées par Bell Canada à ses pratiques relatives aux cotes de crédit constituent une amélioration importante, et il attache une grande importance à la possibilité, pour les abonnés, d'avoir rapidement et en tout temps accès à leur cote de crédit.

Le C.R.T.C. avait aussi exigé une étude sur l'efficacité des versements préalables. Etant donné que l'étude de Bell Canada ne propose aucune alternative à ces versements, comme des garanties ou autres formes d'assurance, le C.R.T.C. étudiera davantage cette question avec elle.

Le programme de construction

Bell Canada prévoit des frais d'investissement totaux, de 1978 à 1983, de l'ordre de $6 milliards. En raison de l'ampleur du programme de construction et de ses conséquences en matière de revenus, le C.R.T.C. accorde une attention spéciale aux méthodes utilisées pour établir ce budget et pour l'adapter à l'évolution des conditions.

Préparation du budget

Bell Canada a fourni une ventilation des dépenses du programme en trois catégories principales d'usage (demande, programmes, remplacement et divers) et en six catégories d'équipement (terrains et bâtiments, bureau principal, équipement et central, installations extérieures, équipement général, biens loués), et une description détaillée du procédé employé pour en déterminer l'ampleur.

Le C.R.T.C. n'est pas entièrement satisfait des explications fournies sur le lien entre les dépenses et les éléments clés de la demande et sur le redressement des principaux programmes selon l'évolution de la situation. Par exemple, la preuve de Bell Canada indique que, même si l'on a employé les trois principales catégories d'utilisation dans le processus de planification pour déterminer les dépenses nécessaires, les dépenses réelles ne sont retracées que par catégorie d'équipement. On ne peut ainsi rajuster les dépenses de façon à répondre aux changements directs des besoins de dotation en service dans une catégorie d'utilisation quelconque. Bell Canada devra présenter un plan de retracement des dépenses par catégorie d'utilisation, et un plan de liaison entre le système d'information de la gestion sur le budget et le système de comptabilité.

Le C.R.T.C. se demande si le fait de n'avoir pas évalué les effets, sur les prix, des hausses tarifaires proposées, n'aurait pu amener Bell Canada à utiliser des chiffres trop élevés, en ce qui concerne la demande.

Le C.R.T.C. considère de haute importance l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et de normes de qualité du service, ainsi que d'une méthode permettant de déterminer et de quantifier les liens entre les dépenses du programme et les indicateurs de qualité du service qui s'y rattachent.

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Décision du C.R.T.C. . . .

(suite de la page précédente)

Enfin, le rajustement des niveaux d'utilisation peut s'avérer utile lors du processus de planification et de contrôle des coûts de construction: par exemple, même si Bell Canada se propose d'accroître de 2,5 p.c. les niveaux d'utilisation des câbles locaux d'alimentation vers le début des années 1980, les chiffres montrent qu'en fait les niveaux d'utilisation baisseront en 1978 dans certaines régions et que les améliorations globales ne seront alors que de 0,6 p.c. Le C.R.T.C. s'attend donc à ce que Bell Canada établisse des objectifs précis pour les câbles locaux d'alimentation et pour d'autres catégories d'installations extérieures, et qu'elle élabore des plans en vue d'atteindre ces objectifs.

Ampleur du programme

Plus d'un milliard de dollars par année de 1978 à 1983 ou un total de $6 milliards pour une période de cinq ans suppose une augmentation continuelle des besoins en matière de revenus et de fréquentes demandes de hausses tarifaires.

Le C.R.T.C. se demande si Bell Canada a évalué complètement les conséquences des forces économiques qui se sont développées au cours des dernières années et auxquelles elle doit faire face maintenant, mais il demeure conscient qu'elle doit répondre à une demande croissante de services au niveau de qualité qu'attendent la plupart de ses clients. En conséquence, il ne considère pas comme déraisonnables les chiffres prévus pour 1979 ($1,007 millions), mais il s'attend à ce que Bell Canada prouve qu'elle s'est intéressée aux préoccupations susmentionnées.

Révisions annuelles

Le C.R.T.C. indiquait en 1977 son intention d'établir des révisions annuelles des programmes quinquennaux de Bell Canada. Il croit que ce processus devrait commencer par l'étude du programme de construction de 1980. Par conséquent, il mettra sur pied un comité de révision du programme quinquennal, et il invite Bell Canada et toutes les parties intéressées à nommer des représentants qui en feront partie. Le Conseil nommera un président et un secrétaire qui seront responsables de lui faire rapport des résultats et recommandations pertinents. La révision annuelle aura normalement lieu en janvier de chaque année.

Taux de rendement et autres considérations financières

Données fondamentales

Le financement d'un programme quinquennal de construction évalué à quelque $6 milliards exige que Bell Canada se procure des sommes élevées sur les marchés financiers. Au cours des dernières années, le montant de sa dette et des actions provenant de l'extérieur s'élevait à environ $390 millions par an. De 1973 à 1977, Bell Canada a contracté $590 millions de dette à long terme au Canada. Au cours de la même période, elle comptait pour 14 p.c. de tout le financement par actions privilégiées non rétractables et pour 5,3 p.c. de tout le financement par actions ordinaires.

Au cours du cas d'augmentation tarifaire précédent, Bell Canada avait estimé pouvoir engendrer chez elle 50 p.c. des sommes nécessaires en 1977. En fait, elle en a engendré 60 p.c. mais a indiqué que, dans sa présente demande pour 1978 et 1979, elle aurait à trouver à l'extérieur $860 millions ou 47 p.c. des sommes requises, à condition que ses augmentations soient approuvées comme demandé.

Sans égard au chiffre exact, l'obtention de ces sommes à un coût raisonnable exige des revenus et des attentes de revenus raisonnables et une confiance générale dans son intégrité financière.

Position de la requérante

Le pouvoir de profit et le crédit de Bell Canada, ainsi que ses capacités à attirer du nouveau capital-action et à engendrer des fonds en son sein se détériorent par rapport à ceux des compagnies qu'elle doit concurrencer pour obtenir des fonds, selon son principal témoin pour les questions financières. Afin d'inverser ces tendances, il recommande l'approbation d'un taux de rendement sur le capital-action de 13,5 à 14,5 p.c., et de 10,66 à 11,12 p.c. pour le capital total moyen.

Un autre témoin soutient que sa cote de crédit double A devra être maintenue, si Bell Canada veut obtenir au Canada le montant de dette dont elle a besoin, ce qui exige une couverture d'intérêt minimum de 3,5 fois et un taux d'endettement de 50 p.c.

Selon un troisième témoin, la concurrence fructueuse aux Etats-Unis exigerait que Bell Canada maintienne sa cote de crédit double A, ce qui exige une couverture d'intérêt de 3,5 à 4 fois "avec tendance à la hausse" et un taux de dette de 45 à 50 p.c. " avec tendance à la baisse", en plus d'un taux de rendement sur les actions ordinaires de 14 à 16 p.c.

Position de l'intervenant

Le porte-parole de l'Association des consommateurs du Canada suggère que la composition du capital de Bell Canada comprenne pour 1979 un taux d'endettement de 55 p.c., un pourcentage d'actions privilégiées de 7,5 p.c. et un pourcentage d'actions ordinaires de 37,5 p.c. Il appuie ses chiffres sur l'hypothétique "Bell Canada Téléphone" qui exclut les investissements dans des compagnies de téléphone affiliées réglementées par d'autres juridictions, mais qui inclut les investissements dans toutes les autres compagnies. Cette composition de capital proposée serait plus juste pour les abonnés de Bell Canada qui méritent de partager les bénéfices de la relation entre Bell Canada et ses filiales comme la Northern Telecom Limited.

La composition du capital

La base d'étude du taux de rendement de Bell Canada à des fins de réglementation demeure le capital moyen investi mais d'autres facteurs servent aussi au C.R.T.C. pour déterminer le taux de rendement approprié, à savoir la période de temps appropriée pour l'étude de sa situation financière, la composition appropriée du capital et les coûts appropriés à attribuer aux composantes de la composition du capital.

En se basant sur les preuves de la réquérante et de l'intervenant, le C.R.T.C. conclut que les ratios financiers, considérés non indépendamment les uns des autres, ne peuvent être employés qu'à titre d'indicateurs de l'intégrité financière de Bell Canada; que sa cote de crédit est importante pour obtenir le financement nécessaire à un taux raisonnable; que les récentes tendances vers une détérioration de sa couverture d'intérêt doivent être freinées et qu'un ratio d'endettement en-dessous de 50 p.c. est approprié.

Le coût du capital

Bell Canada a évalué le coût de sa dette à 8,2 p.c. en 1978, d'après une dette totale à court et à long terme de $2 857 260 000 et des intérêts totaux d'environ $233 119 000. Etant donné que le coût à long terme de sa dette continuera d'augmenter au cours des prochaines années, à mesure qu'on remplacera les anciennes obligations par des obligations de prix plus élevé, le C.R.T.C. accepte l'évaluation de 8,2 p.c. du coût de la dette pour 1979, et il croit juste et raisonnable l'évaluation du coût de ses actions privilégiées (8,6 p.c.) et de ses actions privilégiées convertibles (8,3 p.c.).

Le coût des actions ordinaires est la portion la plus subjective du coût total du capital et, par conséquent, la plus difficile à évaluer. En vue de juger avec un certain degré d'objectivité le coût de ces actions, les témoins de Bell Canada ont utilisé différentes méthodes supposant différentes techniques et différents degrés de quantification, méthodes qui comportent des lacunes sérieuses. Selon le C.R.T.C., le maintien de l'intégrité financière de Bell Canada exige qu'elle en arrive à un taux de rendement de 12 p.c. sur les actions de 1979. Les augmentations de tarif énumérées dans la demande sont donc approuvées de façon à voir à ce que, dans la mesure où un organisme de réglementation peut assurer ce contrôle, l'objectif de 12 p.c. soit atteint en 1979.

Filiales et organisation de la Société

Télé-Direct Limitée

Télé-Direct, créée en 1971 pour gérer la production et la distribution des annuaires téléphoniques de Bell Canada, dépend entièrement d'elle pour l'accès aux numéros de téléphone. Etant donné que Télé-Direct est ainsi engagée dans une entreprise qui est partie intégrante des activités de sa société-mère, et que Bell Canada doit tenir compte de tous les profits de ses activités relatives aux annuaires téléphoniques dans le calcul de ses besoins en matière de revenus, le C.R.T.C. ordonne que le revenu net total de Télé-Direct pour 1978-1979 soit inclus " aux autres revenus" de Bell Canada. Car le C.R.T.C. se préoccupe moins, aux fins de réglementation, des formes d'organisation choisies pour la mise en oeuvre des activités de Télé-Direct, que de ce qu'il considère comme leur nature essentielle.

Bell Canada International Management Research and Consulting Ltd. (BCI)

Les preuves laissent croire que Bell Canada a fourni tout le financement nécessaire pour que la BCI prenne pied dans le domaine de la consultation internationale en télécommunications. La plupart des employés sont prêtés par Bell Canada, que la BCI rembourse suivant les niveaux de salaires conformes à ceux qu'elle paie à ses employés. Avant sa création en 1976, les activités de la BCI faisaient partie des activités internes de Bell Canada.

Le C.R.T.C. en conclut que la BCI est partie intégrante des activités de la société-mère. Son revenu net total devra, aux fins de réglementation, être inclus en 1978 et en 1979 aux "autres revenus" de Bell Canada.

Service téléphonique saoudien en

Le 14 décembre 1977, le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite annonce sa décision d'accorder un contrat d'extension, de modernisation et d'entretien du service téléphonique du pays à un consortium composé de Bell Canada, de la compagnie N.V. Philips des Pays-Bas et de L.M. Ericsson de Suède.

Le 25 janvier 1978, Bell Canada signe avec le ministère saoudien des Postes, du Télégraphe et du Téléphone un contrat quinquennal, d'un montant évalué à $1.1 milliard, d'exploitation et d'entretien du système téléphonique, de construction de certaines installations, et d'achat de matériel et d'équipements précis nécessaires à ce système téléphonique.

Le C.R.T.C. croit que l'on ne peut tirer de conclusion raisonnable sur cette affaire à partir de la preuve, autre que tous les revenus tirés du contrat avec l'Arabie Saoudite soient traités en tant que partie des revenus ordinaires de Bell Canada, aux fins de réglementation. Il est par conséquent ordonné que les revenus prévus par la requérante soient rajustés, aux fins de réglementation, pour 1978 et 1979, de façon à comprendre les revenus pré-impôts qui seront réalisés au cours de chacune de ces années en vertu de l'accord avec le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite.

Northern Telecom Ltd.

Lors de l'audience centrale, on a discuté de la relation entre Bell Canada et sa principale filiale de fabrication, la Northern Telecom Ltd (NTL), de plusieurs points de vue différents, mais aucune preuve n'a persuadé le C.R.T.C. que la NTL est partie intégrante de Bell Canada. Toutefois, le C.R.T.C. devra s'assurer que les prix payés par Bell Canada sont raisonnables et que l'investissement de Bell Canada dans Northern ne se fait pas au détriment de ses abonnés du service téléphonique.

Le C.R.T.C. ne voit pas pourquoi la fusion des sociétés NTL et NTI (Northern Telecom Inc.) au sein de Bell Canada n'apporterait pas des bénéfices aux abonnés du service téléphonique, si l'on respecte les principes suivants: les prix payés par Bell Canada pour une partie ou pour la totalité du matériel fabriqué par la NTL seront dans tous les cas égaux ou inférieurs aux prix payés par tout autre client (y compris la NTI) pour du matériel

(suite à la page suivante)

Décision du C.R.T.C. . . .

(suite de la page précédente)

semblable; et les prix payés par Bell Canada au Canada, pour une partie ou pour la totalité du matériel fabriqué par la NTI seront, dans tous les cas, égaux ou inférieurs aux prix payés par tout autre client du Canada (y compris la NTL) pour du matériel semblable.

Le C.R.T.C. retiendra les services d'un bureau de comptabilité qui produira un rapport indiquant si on s'est conformé ou non aux principes susmentionnés.

Le besoin en matière de revenu

A l'appui de sa demande de taux de rendement de 13,9 p.c. des actions en 1979, Bell Canada a estimé que les augmentations de tarifs proposées lui apporteraient des revenus additionnels de $398,9 millions en 1979. Les frais d'exploitation totaux ont été évalués à $2 025,1 millions pour 1979, ce qui représente une augmentation de $229,8 millions par rapport à 1978.

Revenus

Bell Canada a évalué ainsi ses revenus pour 1979:

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Service local	$1 298 482 000	$1 602 202 000
Service interurbain	1 198 137 000	1 293 317 000
Divers/Net	78 044 000	76 226 000
Revenus totaux	$2 574 663 000	$2 971 745 000

Pour ce qui est de la précision des prévisions de revenus de Bell Canada, la preuve indique qu'au cours de la période 1971 à 1977 les revenus réels de la Compagnie s'écartaient en moyenne de 2 p.c. de ses prédictions, écart que l'on ne peut considérer déraisonnable.

Par conséquent, le C.R.T.C. s'en tiendra à ces évaluations lorsqu'il surveillera les revenus de la Compagnie chaque mois. S'il relève des écarts importants. il réouvrira le débat sur la question des revenus projetés de Bell Canada et des conséquences de tout changement éventuel au moment de la revue annuelle du programme de construction.

Dépenses

Le C.R.T.C. considère que l'emploi de certains indices clés permettant de mieux comparer le rendement des différentes compagnies de téléphone aurait été à l'avantage de Bell Canada lors du contre-interrogatoire à l'audience publique. Il lui ordonne donc de déposer une proposition relative au choix d'indicateurs qui permettraient ce genre de comparaison et d'évaluation.

A part ces préoccupations, le C.R.T.C. conclut, d'après les preuves présentées, que les évaluations des dépenses pour 1979 ne sont pas déraisonnables, compte tenu de ses observations concernant la dépréciation, les impôts et une publicité du genre "Bell Commitment" qui vise plutôt à bâtir une bonne image de Bell Canada et de son personnel qu'à informer le public des services offerts.

Le besoin en matière de revenu net

La requérante a évalué ainsi sa composition du capital:

	Sans hausse de tarifs	Avec hausse de tarifs
Dette	$3 032 600 000 (50,7%)	$2 857 300 000 (47,6%)
Actions privilégiées	366 400 000 (6,1%)	366 400 000 (6,1%)
Actions ordinaires	2 583 800 000 (43,3%)	2 779 100 000 (46,3%)
Capital total	$5 982 800 (100%)	$6 002 800 (100%)

Pour calculer les besoins révisés en matière de revenus, en se basant sur un taux de rendement des actions ordinaires de 12 p.c., le C.R.T.C. s'est surtout fondé sur les chiffres de Bell Canada, y compris les prévisions de revenus, le capital en actions privilégiées et le ratio d'endettement " avec les tarifs". En ce qui concerne le capital total, basé sur une diminution de $28 millions du programme de construction en 1978, le C.R.T.C. l'évalue à $5 975 millions pour 1979. Selon ses prévisions, les revenus supplémentaires nécessaires pour obtenir un taux de rendement des actions ordinaires de 12 p.c. s'élèvent à $248 millions, montant qui proviendra des augmentations de tarifs.

Pour obtenir ces chiffres, le C.R.T.C. a tenu compte des revenus nets provenant de BCI et de Télé-Direct, de la proportion au prorata des revenus totaux nets pour 1979 du contrat avec l'Arabie Saoudite, des revenus additionnels prévus qui découlent de la part des augmentations des revenus du Réseau téléphonique transcanadien provenant à Bell Canada, et des dépenses accrues de Bell Canada dues à la Loi sur l'évaluation immobilière du Québec.

Révisions aux tarifs de Bell Canada

Considérations d'ordre général

Lors d'une requête d'augmentation générale de tarifs, pour savoir si les tarifs proposés pour des services spécifiques sont justes et raisonnables, il faut évaluer comment le fardeau des revenus supplémentaires approuvés devrait être réparti entre les services de Bell Canada.

Or le C.R.T.C. manque de renseignements sur certains facteurs importants au processus d'établissement des tarifs: vide de détails concernant les prévisions de revenus pour les services que Bell Canada assure; aucun renseignement sur les effets de l'élasticité des prix, y compris les diminutions de revenus éventuelles de la plupart des services pour lesquels Bell Canada propose des augmentations de tarifs importantes; aucune preuve que Bell Canada a tenu compte des effets d'élasticité croisée sur les revenus résultant des modifications de la relation entre services (comme le service interurbain et les voies téléphoniques inter-circonscriptions) en ce qui concerne les tarifs.

Le C.R.T.C. prend note cependant que Bell Canada développe sa capacité d'analyse quantitative des caractéristiques de la demande pour les services primaires locaux, les services de poste supplémentaire et les services auxiliaires; qu'elle élabore, en ce qui a trait aux ventilations des revenus pour les différents services, une formule de base qui lui permettrait de fournir des renseignements dès le dépôt d'une requête tarifaire générale; qu'elle a accompli des progrès considérables, par rapport à sa demande de 1977, en vue d'expliquer avec précision ses hausses de tarifs.

Tout de même, Bell Canada a proposé sans justification de nombreuses révisions à ses structures en vigueur, et elle n'a pas tenu à jour des dossiers adéquats donnant une idée exacte des effets réels sur les revenus qui découlent des révisons de tarifs du service interurbain automatique, des indicatifs spéciaux de facturation, de la non-inscription à l'annuaire, etc.

Services concurrentiels

Les services concurrentiels sont de deux catégories: les offres de réseau et d'installations, exemptées des augmentations de tarif parce qu'il s'agit de services offerts par le Réseau téléphonique transcanadien, et non exclusivement par Bell Canada; et le matériel terminal, généralement exempté de toute augmentation de tarif en raison de la nature de ce marché, une hausse des prix pouvant, selon Bell Canada, entraîner une diminution de revenus.

Vente de matériel

Notant le nombre accru de ventes directes ou d'arrangements de location, avec option d'achat, de matériel de télécommunications comme les terminaux de données, les téléphones et les radios SRG, le C.R.T.C. se préoccupe du financement indirect par d'autres clients, de l'équité des arrangements de vente en ce qui concerne les clients et les fournisseurs de Bell Canada, et de la comptabilité des coûts et des revenus rattachés à ce matériel. En conséquence, il exige que Bell Canada dépose les tarifs et les analyses économiques de tout le matériel vendu directement ou par un arrangement de location avec option d'achat.

Frais autres-lignes

Les frais autres-lignes qui s'appliquent lors d'appels interurbains entre le territoire de Bell Canada et un territoire desservi par des compagnies adjacentes du Québec (Québec Téléphone, Télébec Ltée, Sotel) s'ajoutent au tarif d'appel parcourant la même distance dans le territoire de Bell Canada, ce qui donne le tarif inter-territoire.

Les accords entre Bell Canada et les compagnies adjacentes doivent être justes pour les abonnés des deux compagnies. Toutefois, le C.R.T.C. considère que la négociation d'un accord de partage des revenus tenant compte de ce qu'il en coûterait à chaque compagnie pour *offrir le service d'appel interurbain sur les voies d'acheminement concernées*, permettrait de mieux réaliser cette justice *que ne le font les frais autres-lignes*. Il croit, avec le Conseil des commissaires du transport, qu'il faut déplorer l'usage des frais autres-lignes par rapport au trafic interurbain. De plus, considérant que les tarifs qui contiennent des frais autres-lignes ne satisfont peut-être pas aux exigences des articles 321 (1) et (2) de la Loi sur les chemins de fer, il demande à Bell Canada de déposer des révisions de tarifs qui élimineront ces frais, et des plans de révision des accords de partage des revenus provenant du trafic échangé entre elle et les compagnies adjacentes.

Hôpitaux et autres lieux fournissant le logement temporaire

La Ontario Hospital Association (OHA), qui représente 350 hôpitaux et établissements de santé, a présenté lors de l'audience régionale à Toronto un mémoire qui s'attachait particulièrement aux révisions de tarifs proposées par Bell Canada pour les services utilisés massivement par les hôpitaux, de même qu'aux tarifs des téléphones des chambres des malades. Observant que Bell Canada reconnaît la nécessité de catégories spéciales de service tenant compte des caractéristiques spéciales des hôtels et des motels, l'OHA a suggéré qu'il en soit de même pour les hôpitaux.

Le C.R.T.C. est enclin à considérer les hôpitaux et autres établissements fournissant le logement temporaire comme une catégorie distincte d'utilisateurs semblable aux hôtels et aux motels. Quant aux tarifs demandés pour les services téléphoniques, il est d'avis qu'on devrait en principe ne faire aucune distinction entre les personnes résidant dans un endroit en permanence et celles qui résident temporairement. De plus, il conviendrait de distinguer les tarifs des téléphones employés par l'administration d'un établissement et ceux des téléphones en usage par les résidents temporaires de cet établissement.

Services primaires

Le C.R.T.C. accepte que le tarif d'une ligne commerciale locale soit de 2 à 3 fois plus élevé que celui d'une ligne résidentielle locale, parce que ceci permet de porter à son maximum l'accès au service téléphonique résidentiel de base, et que les dépenses en service téléphonique sont légalement déductibles de l'impôt sur le revenu pour les usagers du service commercial. Mais il a décidé de réduire les augmentations de tarif proposées pour les deux groupes d'usagers, tout en accentuant un peu plus que proposé par Bell Canada la différence entre eux: l'augmentation du service résidentiel de base sera donc de 5 p.c., et celle du service commercial, de 10 p.c. Il justifie sa décision par les faits suivants: les clients du service commercial sont responsables de la majorité de la demande en matière de services interurbains, et d'une grande partie des composantes de la demande de commutation de centraux; les abonnés du service résidentiel, qui ont fait un effort conscient pour garder au plus bas le coût de leur service téléphonique doivent supporter la moindre part du fardeau de l'augmentation des tarifs, dans le contexte inflationniste actuel.

Préoccupé des conséquences des coûts du service téléphonique pour les petites entreprises, le C.R.T.C. soutient avec elles que les augmentations de tarifs doivent être moins élevées dans le cas de leurs lignes commerciales individuelles, que dans celui du PBX et du Centrex qu'utilisent les grandes entreprises. Il autorise donc une augmentation de 15 p.c. pour les services PBX, mais de 10 p.c. seulement pour les services commerciaux primaires.

(suite de la page précédente)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Décision du C.R.T.C. . . .

(suite de la page précédente)

Postes supplémentaires

Etant donné que le service résidentiel de postes supplémentaires fournis sous contrat est beaucoup plus facultatif que le service résidentiel de ligne individuelle, les augmentations de tarif pour les services de postes supplémentaires doivent être plus élevées que pour les services de base. Le C.R.T.C. autorise donc une augmentation de 10 p.c. pour les postes supplémentaires des résidences et hôtels, et de 15 p.c. pour les postes supplémentaires des établissements commerciaux.

Services auxiliaires

Les services auxiliaires comprennent une gamme étendue de services comme le PBX, les frais de millage local, l'assistance annuaire et les téléphones Contempra. Bell Canada a proposé une augmentation de tarifs de 28 p.c. pour la plupart d'entre eux. En raison du fait qu'il s'agit de services commerciaux ou facultatifs, le C.R.T.C. approuve une augmentation de 15 p.c., sauf les deux cas suivants: le traitement des frais de millage local sera semblable à celui des lignes commerciales individuelles, et donc les augmentations ne seront que de 10 p.c.; quant à l'échelon A des services SL-1 et Pulse, il approuvera des tarifs selon l'année du début du service qui, basés sur une augmentation uniforme de 15 p.c., seront déposés à nouveau par Bell Canada.

Frais de service

Le C.R.T.C. approuve les tarifs proposés pour les frais de service, tout en soulignant les deux points suivants: les nouveaux frais proposés de $17 pour une modification à l'inscription dans l'annuaire téléphonique sont un tarif raisonnable, car Bell Canada encourt des coûts additionnels pour assurer ces services; il accepte la proposition de Bell Canada visant à éliminer complètement les frais de service pour un changement du service interurbain planifié à temps plein (WATS) au service chronométré.

Autres modifications tarifaires

Le C.R.T.C. ordonne que Bell Canada dépose les tarifs nécessaires pour que les clients du service résidentiel, qui possèdent des téléphones à fiche, puissent tirer partie des frais de service inférieurs rattachés aux téléphones supplémentaires et aux autres travaux, s'ils choisissent de profiter des installations Téléboutique / Phonecentre.

Il ordonne à Bell Canada, lors de la réduction des tarifs des courtes distances pour le service des canaux téléphoniques inter-circonscriptions, de déposer des révisions de tarifs qui maintiendraient sa relation tarifaire avec les tarifs des messages interurbains automatiques.

Conformément à la méthode employée dans le cas du millage local, il demande à Bell Canada de réviser ses tarifs pour qu'une hausse de 10 p.c. s'applique dans le cas des canaux locaux de téléimprimeur et de données.

Conformément à la méthode adoptée dans le cas des lignes PBX, il exige que Bell Canada présente des révisions de tarifs qui donneront lieu à des augmentations de 15 p.c. dans le cas des lignes d'accès de systèmes d'informatiques.

Questions de procédures et questions connexes

Le processus d'information

Les audiences sur les tarifs supposent nécessairement la divulgation d'une grande quantité de renseignements sur lesquels se fonde le C.R.T.C. pour tirer certaines conclusions: les documents se trouvant dans la demande, les documents d'appui, les réponses de la requérante aux questions écrites, les notes sténographiques des délibérations y compris les dépositions des témoins, les pièces déposées aux audiences.

Or trop souvent il y a chevauchement des questions provenant de différents intervenants, des réponses incomplètes ou inadéquates de la part de la requérante, etc., toutes choses contraires aux objectifs du processus de réglementation.

Le C.R.T.C. se propose donc d'élaborer, à partir des dossiers des requêtes de hausses tarifaires qu'il a entendues, un ensemble exhaustif des questions écrites, qu'il entend publier en même temps que ses directives sur la procédure relatives aux requêtes de hausses tarifaires.

Commentaires dans les média

Il est nécessaire que les parties imposent une certaine retenue à leurs commentaires à caractère partisan des questions étudiées à une audience publique. Car leurs intérêts ne sont pas servis par le débat, conduit trop librement dans la presse, des mêmes questions qu'ils présentent simultanément, avec grand soin, et en conformité des règles de droit administratif et de justice naturelle, à l'audience publique. Ceci s'applique à toutes les parties qui ont également intérêt à ce que soit préservé le climat de calme et de réflexion de l'audience, condition essentielle pour que soient rendues les décisions justes et défléchies.

L'adjudication des frais

Même si le projet de nouvelles règles de procédures du C.R.T.C. présenté au début de 1978 n'avait pas reçu l'approbation finale, le Conseil a décédé de mettre en application l'une des clauses du projet. En vertu de cette clause, le Conseil a décidé d'accorder l'adjudication de leurs frais à certains intervenants à condition qu'ils représentent un nombre considérable d'abonnés, qu'ils aient participé à l'audience de façon sérieuse et aient contribué à une meilleure compréhension des questions étudiées, et qu'ils ne possèdent pas les fonds leur permettant de participer à l'audience.

Ainsi, le C.R.T.C. a ordonné à Bell Canada de rembourser les frais en tout ou en partie de l'Association des consommateurs du Canada, de la Wa-Wa-Ta Native Communications Society, de M. Carlyle Gilmour, du groupe Action Bell Canada et de l'organisation anti-pauvreté, Inuit Tapirisat du Canada, Taquamiut Nipingat Inc. et M. S. A. Rowan.

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 5 janvier 1979

PREMIERE PARTIE

EDMONTON (ALBERTA)

LE 13 MARS 1979, 9 H 00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique à compter du 13 mars 1979 au Holiday Inn, 107-100ième avenue, Edmonton (Alberta) afin d'étudier ce qui suit:

REGION DES PRAIRIES

EDMONTON VIDEO LIMITED 5325-104ième RUE, EDMONTON (ALBERTA). T6H 5B8
Edmonton (Alberta) —782253900

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CITV—TV Edmonton (Alberta), qui expire le 30 septembre 1979.

Endroit où l'on peut examiner la demande:

9ième étage
Edifice Milner
10040-104ième rue
Edmonton (Alberta)

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Comment intervenir

Quiconque désire formuler des commentaires à propos d'une demande peut présenter une intervention écrite. Cette intervention doit comporter un exposé clair et succinct des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou propose de la modifier. L'intervenant doit aussi indiquer s'il désire comparaître à l'audience.

Date d'échéance pour la réception des interventions au Conseil et chez le requérant: le 14 février 1979

Les interventions doivent être envoyées par courrier recommandé ou par messager au requérant et au CRTC Ottawa (Ontario) K1A 0N2 avec preuve de signification. A remarquer que les interventions doivent être reçues à la date susmentionnée et non simplement postées à cette date.

Examen des demandes et des documents

A l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Edifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec) et au bureau régional de l'Ouest, Suite 1130, 701, rue West Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique).

Règles de procédure

On peut obtenir de plus amples informations en se procurant une copie des Règles de procédure, disponible au coût de 35 cents au: Centre d'édition, Centre d'imprimerie, Imprimerie et édition, Ministère des Approvisionnements et Services, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Information: Ecrire au Conseil ou téléphoner à 819-997-1027 ou 997-1328.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC — Avis public 1979-4



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Ottawa, le 5 janvier 1979

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes fait part du calendrier des audiences publiques de radiodiffusion qu'il compte tenir en février et en mars 1979.

Le Conseil annule donc les audiences publiques projetées antérieurement pour janvier et mars 1979 dont il avait fait part dans son avis public du 25 juillet 1978.

Conformément à ses Règles de procédure, le Conseil donne avant chaque audience publique avis de demandes qu'il entendra. L'avis mentionne le lieu, la date et l'heure de la convocation, résume les Règles de procédure en usage aux audiences publiques et indique le lieu où les demandes, les interventions et la documentation pertinente peuvent être consultées.

Le Conseil continuera de profiter de ses audiences pour donner aux gens des régions qui l'accueillent l'occasion de se faire entendre sur toute question d'intérêt local ou régional qui est de son ressort. Les groupes et les particuliers qui désirent intervenir à ce titre sont invités à se présenter devant le Conseil la veille de la convocation de l'audience publique, en prenant soin cependant de l'en aviser par écrit et de lui faire tenir un sommaire de leurs observations 24 heures à l'avance.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC — Avis public 1979—7

AUDIENCE PUBLIQUE A COMPTER DU	ENDROIT	DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES INTERVENTIONS
6 fév. 1979	HAMILTON, ONTARIO Royal Connaught Hotel 112 est, rue King Hamilton, Ontario	17 jan. 1979
13 fév. 1979	HALIFAX (NOUVELLE ECOSSE) Château Halifax 1990, rue Barrington Halifax, (Nouvelle Ecosse)	17 jan. 1979
13 fév. 1979	LONDON, ONTARIO Holiday Inn 300, rue King London, Ontario	17 jan. 1979
20 fév. 1979	KITCHENER, ONTARIO Holiday Inn 30, Chemin Fairway Kitchener, Ontario	17 jan. 1979
20 fév. 1979	HULL, QUEBEC L'Auberge de la Chaudière 2, rue Montcalm Hull, Québec	17 jan. 1979
28 fév. 1979	PETERBOROUGH, ONTARIO Holiday Inn 150, rue George Peterborough, Ontario	17 jan. 1979
6 mars 1979	TORONTO, ONTARIO Constellation Hotel 900, chemin Dixon Rexdale, Ontario	14 fév. 1979
6 mars 1979	RICHMOND, (COLOMBIE-BRITANNIQUE) Hyatt Regency Hotel 3500, promenade Cessna Richmond, (Colombie-Britannique)	14 fév. 1979
13 mars 1979	EDMONTON, ALBERTA Holiday Inn 107ième rue et 100ième ave Edmonton, Alberta	14 fév. 1979
27 mars 1979	SAULT STE. MARIE, ONTARIO Ramada Inn 229, chemin Great Northern Sault Ste. Marie, Ontario	14 fév. 1979
27 mars 1979	MONTREAL, QUEBEC Holiday Inn 420, rue Sherbrooke ouest Montréal, Québec	14 fév. 1979



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat